



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2022

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FÉVRIER 2022 COMPTE RENDU N° 1

M. BARBIER : « Bonsoir à tous et toutes, merci d'être là. Bonsoir aussi aux internautes qui nous regardent. Aujourd'hui le conseil Municipal du 10 février. »

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur VASSELIN Julien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents : M. Michel BARBIER, Maire, Mme Claudine BRIFFARD, M. Sébastien GODEMAN, Mme Anne DUJEANCOURT, M. Laurent LLOPEZ, Madame Béatrice INZANI, Adjoint, Mme Thérèse DUNEUFGERMAIN, M. Pascal SEIGNEUR, M. Laurent DANJEAN, Mme Hélène CHAVES, M. Julien VASSELIN, M. Gilbert DENEUFVE, M. Hervé ADAM, Mme Isabelle VANDENBERGHE, Mme Marie-Odile BOUQUET, M. Stéphane ACCARD, Monsieur Yann CARBONNET, M. Joël DUCHAUSSOY, Mme Aurélie THÉRIN.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marie MARTIN par Monsieur Sébastien GODEMAN, Mme Catherine DOUDET par Anne DUJEANCOURT, M. Emmanuel BOSCHER par Monsieur Michel BARBIER, M. François LABOULAIS par Madame Claudine BRIFFARD, Mme Isabelle FIRION par Madame Béatrice INZANI, Mme Antonia ORTU par Monsieur Laurent LLOPEZ, Mme Karine ROCHE par Madame Thérèse DUNEUFGERMAIN, M. Samuel RUELLOUX par Monsieur Laurent DANJEAN, Mme Isabelle DELVAL par Monsieur Hervé ADAM, M. Stéphane MANGEON par Monsieur Julien VASSELIN.

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

2) INFORMATIONS DIVERSES

a) **décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 :**

N°2021/307/DEC/8.9 Passation d'un second avenant à la convention de co-accueil avec l'Académie Bach – 76880 ARQUES-LA-BATAILLE pour déterminer les nouvelles conditions modifiées pour des raisons sanitaires. Une des 2 représentations du spectacle « La Forêt des fables » du Théâtre de l'Incrédule le 12 mars 2021 a été transformée en atelier d'initiation au théâtre baroque et en une représentation le 11 mars 2021 au collège Louis-Philippe de Eu. La seconde ayant dû être annulée. Le Théâtre du Château adressera une facture d'un montant de 2345 € HT à l'Académie Bach.

N°2021/308/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la ville du Tréport pour une représentation du spectacle « Auguste » donnée par Leïla HUISSOUD le 4 février 2021 à 20h00 au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à la somme de 4642 euros TTC.

A ce montant s'ajoutent également :

- la prestation technique pour le son et la lumière du spectacle/SSIAP
- le transport aller/retour + transferts
- la restauration et la catering pour 6 personnes
- l'hébergement pour 6 personnes
- les droits d'auteur
- le personnel mis à disposition par les deux villes

Chaque partie prendra en charge 50 % des dépenses totales et une facture sera présentée par les deux villes, déduction faite des recettes de billetterie.

N°2021/309/DEC/1.4 Passation d'un contrat de location financière TOP FULL avec la société NILFILSK et BNP PARIBAS Leasing Solutions pour une prestation contrat de service pour une autolaveuse SC2000 (modèle ECOFLEX).

La durée du contrat est fixée à soixante mois. Le loyer comprend la mise à disposition du matériel pendant 5 ans et de deux visites de maintenance préventive par an.

Le loyer mensuel est fixé à 335 € HT soit 402 € TTC.

N°2021/310/DEC/8.9 Passation d'un second avenant au contrat de coproduction avec la Maison Serfouette – 69600 OULLINS pour un apport financier supplémentaire au soutien du spectacle « 14-55' ».

En supplément de l'apport financier de 4000 € TTC versé par le théâtre du château, celui-ci versera un complément de 1120 € TTC dans le cadre de la coproduction.

N°2021/311/DEL à N°2021/318/DEL DELIBERATIONS DU CM DU 08/12/2021

N°2021/319/DEC Passation d'une convention de résidence et de coproduction avec l'Ensemble De Caelis – 61100 FLERS pour la reprise du spectacle « Mahaut, fille de bois » du 5 au 8 décembre 2021 au théâtre du château.

Le théâtre du château prendra en charge :

- les frais de repas sur la période d'accueil à hauteur de 120 € TTC
- les frais d'hébergement pour 6 personnes aux appartements de la ville
- la mise à disposition d'un régisseur et du matériel du théâtre

N°2021/320/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Nicole BUSINARO – 62800 LIEVIN pour une prestation de « ballons modelés » le 5 décembre dans le cadre du Marché de Noël.

Le montant de la rémunération brute s'élève à 220.78 euros réglé via le GUSO

N°2021/321/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Canticum Novum » - 42100 SAINT-ETIENNE pour le spectacle Samâ-ï, un Noël aux portes d'Alep le 9 décembre 2021 au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à 6 900 € HT.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 1418 € HT
- les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville sur la période d'accueil pour 4 personnes. En supplément, un total de 606.60 € HT
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2021/322/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'entreprise THYSSENKRUPP ASCENSEURS – 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN pour la maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel Dieu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2021 avec tacite reconduction trois fois pour une période d'un an.

Le montant annuel est de 2 344 € HT.

N°2021/323/DEC/8.9 Passation d'un avenant au contrat de cession avec « Canticum Novum » - 42100 SAINT-ETIENNE pour un atelier de chants traditionnels le 8 décembre 2021 de 19h00 à 21h00 au théâtre du château ainsi que pour une introduction à l'œuvre de 18h15 à 19h00 avant le spectacle « Samâ-i, un Noël aux portes d'Alep ». Le montant de l'atelier d'initiation s'élève à 120 € HT.

N°2021/324/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société « Calèche le Frison d'Alex » - 80120 FORT MAHON PLAGE pour une prestation en calèche dans le centre-ville le 12 décembre 2021 dans le cadre de l'arrivée du père-noël en ville. Le montant de la prestation s'élève à 450 € TTC. La ville prendra en charge également la collation et les boissons des prestataires.

N°2021/325/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'Association « CRESCENDO'S » pour une déambulation dans le centre-ville le 12 décembre 2021 dans le cadre de l'arrivée du père-noël en centre-ville. Le montant de la prestation s'élève à 1100 € TTC. La ville prendra en charge également les droits d'auteur, la collation et les boissons.

N°2021/326/DEC/8.9 Passation d'une convention d'actions culturelles avec la compagnie La Dissidente – 76500 ELBEUF SUR SEINE, le Lycée Anguier – 76260 EU et le Théâtre des Charmes – 76260 EU pour une série d'interventions les 8 et 29/09, les 6 et 7/10, les 13, 18 et 19/10/2021 auprès de la classe option théâtre du lycée Anguier au Théâtre des Charmes. Le théâtre du château versera la somme de 1250 € TTC en 4 factures de 625 € à la Compagnie La Dissidente.

N°2021/327/DEC/8.9 Passation d'un second avenant au contrat de cession avec « Canticum Novum » - 42100 SAINT-ETIENNE pour la prise en charge de 8 repas sous forme de défraiement à hauteur de 18.80 € HT/repas.

N°2021/328/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société PROTECTAS – 35390 GRAND FOUGERAY dans le cadre d'une mission de conseil en assurances. Les honoraires s'élèvent à 3 700,00 € HT soit 4 440,00 € TTC.

N°2021/329/DEC/3.3 Passation d'une convention avec la société K1 BOXING – 80130 BETHENCOURT SUR MER pour la mise à disposition gratuite d'un ring de boxe professionnel au théâtre du château. Le théâtre du château fournira dans les mêmes conditions les moyens humains, matériels, audio vidéos et de sons & lumières en service pour le week-end des 20, 21 et 22 mai 2002 à l'occasion des 20 ans K1 BOXING. La ville prendra en charge l'assurance de ce ring entre le 4 et 11 janvier 2022.

N°2021/330/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la « Compagnie Catherine Delattres » pour les 20 ans du Théâtre les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château. Le montant de la cession s'élève à 2000 € HT transport compris.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de 4 personnes
- les frais d'hébergement pour 2 personnes aux appartements de la ville d'Eu pour 5 nuitées à hauteur de 337 €
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2021/331/DEC/8.9 Passation d'une convention de mise à disposition de personnel avec la « Compagnie M42 » - 76200 DIEPPE pour l'intervention de la comédienne Léa Perret à l'occasion des 20 ans du théâtre du 3 au 9 janvier 2022 au théâtre du château.

La mise à disposition s'élève à 2000 € net.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2021/332/DEC/8.9 Passation d'une convention de mise à disposition de personnel avec la « Compagnie M42 » – 76200 DIEPPE pour l'intervention de la metteuse en scène Louise Dudek à l'occasion des 20 ans du Théâtre du 3 au 9 janvier 2022 au théâtre du château.

La mise à disposition s'élève à 3000 € net.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2021/333/DEC/8.9 Passation d'un contrat de coproduction avec les Lunaisiens – 62500 SAINT OMER pour le soutien à la création du spectacle « Dom Juan, tel qu'il inspira Molière » le 11 juin 2022 à 20h00.

Le théâtre s'engage à verser aux Lunaisiens la somme de 3000 € TTC.

N°2021/334/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel avec la compagnie Alchimie – 76000 ROUEN et le Lycée Hurlevent – 76470 LE TREPORT pour trois semaines d'ateliers de pratique théâtrale dans le cadre dispositif Triptyques.

Le montant de la participation s'élève à 21 517 € incluant les frais artistiques, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

N°2021/335/DEC/8.9 Passation d'une convention avec l'association Dieppe Scène Nationale – 76200 DIEPPE pour la mise à disposition gratuite, au profit de l'association DSN, de matériel scénique du théâtre du château.

La convention est signée pour un an à compter de sa notification et pourra être reconduite tacitement une fois pour la même durée.

N°2021/336/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie AMA - 76000 ROUEN dans le cadre des 20 ans du théâtre les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à 1000 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 200 € TTC
- les frais de repas de l'équipe
- les frais d'hébergement sur la période d'accueil pour 2 personnes à raison de 67.40 €/nuitées soit un total de 539.20 € TTC
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2021/337/DEC/8.9 Passation d'un contrat de coproduction avec la « Compagnie AMA » - 76000 ROUEN pour la création du spectacle *les 20 ans du théâtre*, les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la coproduction s'élève à 800 € HT.

N°2021/338/DEC/7.5 Passation d'une convention financière avec la Fondation du Patrimoine – 92200 NEUILLY SUR SEINE dans le cadre du projet de sauvegarde de la collégiale Notre Dame et Saint Laurent O'Toole. La Fondation du patrimoine s'engage à accorder à la ville une aide financière de 15 000 € soit 1.3 % d'une dépense de 1 192 124.48 € relative aux travaux de couverture, charpente de la flèche, bras du transept et chœur. Cette aide financière est versée dans la limite de la part restant à charge du maître d'ouvrage en fin d'opération.

N°2021/339/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel avec l'association Lost In Traditions – 19450 CHAMBOULIVE et le collège Louis-Philippe – 76260 EU pour une semaine d'ateliers du 6 au 10 décembre 2021 en lien avec le spectacle Barbe Bleue. Le montant de la participation s'élève à 1 399.99 € TTC incluant les frais artistiques et les frais de déplacement.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas des 2 artistes sur les dates d'interventions
- les frais d'hébergement des 2 artistes dans l'appartement de la ville pendant la période d'accueil.

N°2021/340/DEC/8.9 Passation d'un contrat de résidence et de coproduction avec le K – 27300 BERNAY pour la création du spectacle « Ricardo et les ténèbres » du 17 au 23 mars 2022 au théâtre du château.

Le théâtre s'engage à verser la somme de 2200 € TTC.

N°2021/341/DEC/8.9 Passation d'un contrat de coproduction avec la compagnie « Une Chambre à soi » - 76000 ROUEN pour le spectacle *les 20 ans du théâtre*, les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la coproduction s'élève à 500 € TTC.

N°2021/342/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie « Une Chambre à soi » - 76000 ROUEN pour le spectacle *les 20 ans du théâtre* les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant s'élève à 1400 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 100 € TTC
- les frais de repas de l'équipe
- les frais d'hébergement sur la période d'accueil aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2021/343/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la Compagnie l'Averse – 14000 CAEN pour le spectacle *les 20 ans du théâtre*, les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant s'élève à 1800 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 200 € TTC
- les frais de repas de l'équipe
- les frais d'hébergement sur la période d'accueil aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/001/DEC/4.2 Passation d'un contrat GUSO avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le montage, le réglage technique et la régie des spectacles organisés dans le cadre des 20 ans de la réouverture du théâtre du château les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, s'élève à :

- 197.97 euros pour le 06/01/2022 (montage)
- 118.80 euros pour le 07/01/2022 (jour de spectacle)
- 118.80 euros pour le 08/01/2022 (jour de spectacle)
- 118.80 euros pour le 09/01/2022 (jour de spectacle)

N°2022/002/DEC/8.9 Passation d'un contrat de coproduction avec les Lunaisiens - 62500 SAINT OMER pour le spectacle *des 20 ans du théâtre* les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la coproduction s'élève à 300 € HT.

N°2022/003/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec les Lunaisiens - 62500 SAINT OMER pour le spectacle *des 20 ans du théâtre* les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à 1611,37 € HT, transport inclus.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas d'une personne
- les frais d'hébergement à hauteur de 269,60 € HT
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/004/DEC/8.9 Passation d'un contrat de coproduction avec « La phase active du plan » - 50600 VIREY pour la prestation de Jérémie Fabre dans le spectacle les 20 ans du Théâtre les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la coproduction s'élève à 1000 € net.

N°2022/005/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession « La phase active du plan » - 50600 VIREY pour la prestation de Jérémie Fabre dans le spectacle les 20 ans du Théâtre les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de cession s'élève à 1000 € net, transport inclus.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/006/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « La parole au centre » - 76100 ROUEN pour le spectacle les 20 ans du théâtre les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la coproduction s'élève à 1680 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de transport (décor et artistes)
- les frais de repas de l'équipe sous forme de défraiements pour 37,60 € HT.
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville pour 1 personne et 1 personne sous forme de défraiement à hauteur de 202,20 €
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/007/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Le K » - 27300 BERNAY pour le spectacle les 20 ans du Théâtre les 7, 8 et 9 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de cession s'élève à 2000 € HT, transport inclus.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville pour 2 personnes dont 67.40 € sous forme de défraiement
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/008/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat entre le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) – 76260 EU et le théâtre du château dans le cadre du dispositif « Pass sortir dans les 28 ! » sous forme de chéquier mis à la disposition de bénéficiaires des minima sociaux. La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et tacitement reconductible 3 années.

Le chéquier est composé de 10 chèques de 5 € distribué par le CIAS. Pour obtenir le remboursement des chèques, le théâtre adressera une facture au CIAS.

N°2022/009/DEC/8 Passation d'une convention de partenariat entre le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) – 76260 EU et le Musée Louis-Philippe dans le cadre du dispositif « Pass sortir dans les 28 ! » sous forme de chéquier mis à la disposition de bénéficiaires des minima sociaux. La convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et tacitement reconductible 3 années.

Le chéquier est composé de 10 chèques de 5 € distribué par le CIAS. Pour obtenir le remboursement des chèques, le musée Louis-Philippe adressera une facture au CIAS.

N°2022/010/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat entre le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) – 76260 EU et le site archéologique du Bois l'Abbé dans le cadre du dispositif « Pass sortir dans les 28 ! » sous forme de chéquier mis à la disposition de bénéficiaires des minima sociaux. La convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et tacitement reconductible 3 années.

Le chéquier est composé de 10 chèques de 5 € distribué par le CIAS. Pour obtenir le remboursement des chèques, le site archéologique du Bois l'Abbé adressera une facture au CIAS.

N°2022/011/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Idiomecanic Théâtre » - 75018 PARIS pour le spectacle Un Démocrate les 18 et 19 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de cession s'élève à 8300 € HT pour les deux représentations.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 2418,40 € HT
- les frais de repas de l'équipe
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/012/DEC/4.2 Passation d'un contrat GUSO avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le montage du spectacle « Un Démocrate » le 19 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, s'élève à 197,97 €.

N°2022/013/DEC/4.2 Passation d'un contrat GUSO avec Anne-Cécile DELBARRE-THUILLIER, habilleuse pour le spectacle « Un Démocrate » le 19 janvier 2022 à 20h00 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, s'élève à 118,80 €.

N°2022/014/DEC/1.4 Passation d'un avenant au contrat avec la société MOBYDOC – 31000 TOULOUSE pour la maintenance du logiciel de gestion documentaire Micromusée du musée Louis-Philippe. Un module de récolement a été ajouté au contrat de licence et de suivi logiciel.

Le montant du module de récolement est fixé à 200 € HT. Le montant total des logiciels en maintenance est porté à la somme de 1860 € HT soit 2 232 € TTC.

N°2022/015/DEC/1.4 Passation d'un contrat de souscription pour la police municipale avec la société AGELID – 76220 ERNEMONT-LA-VILLETTE pour l'abonnement à LOGIPOLVe (solution de verbalisation électronique et matériels associés). Le contrat est conclu pour un an à compter du 1^{er} novembre 2021, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour la même durée et une durée n'excédant pas 5 ans.

La redevance d'utilisation est fixée à 162 € TTC par an et par appareil. Le montant de la carte SIM multi-opérateur est fixé à 216 € TTC par engagement (engagement de 12 mois). Une formation d'une heure payante au tarif de 300 € TTC.

N°2022/016/DEC/1.4 Passation d'un contrat d'abonnement avec la SARL CONCERTAUX – 57000 METZ pour l'acquisition d'une licence en mode « ASP » d'un logiciel interactif de gestion financière intitulé « Gobaal dette ». La société met à la disposition de la commune les fonctionnalités du logiciel par le biais d'un accès à son serveur par le réseau internet. Le contrat est souscrit jusqu'au 31 décembre.

Le prix annuel de l'abonnement au service de 2400 € TTC par an.

N°2022/017/DEC/3.3 Passation d'un bail pour la location d'une maison d'habitation communale de type T5. La location a commencé à courir le 1^{er} février 2022 pour se terminer le 31 janvier 2028. Une offre de renouvellement pourra être présentée par le bailleur ou par le locataire.

Le contrat de location est consenti moyennant le loyer mensuel de 415.50 € auquel s'ajoutent les charges d'eau et électricité. Le loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

N°2022/018/DEC/4.2 Décision modificative de la décision n°2022/013/DEC/4.2 - passation d'un contrat GUSO avec Anne-Cécile DELBARRE-THUILLIER, habilleuse pour le spectacle « Un Démocrate » le 19 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, s'élève à :

- 118,80 € pour le 18/01/2022 de 10h00 à 13h00 et le 19/01/2022 de 16h00 à 19h00
- 19,81 € pour le 19/01/2022 de 21h30 à 22h30

N°2022/019/DEC/8.9 Passation d'une convention tripartite d'action culturelle dans le cadre du projet Résidence Triennale Territoriale « ça gargouille à la collégiale » avec l'Ecole Maternelle Primevère – 76260 EU et avec l'artiste sculpteur Mme RUSSILY – 80350 MERS LES BAINS.

Les interventions ont lieu au cours des semaines 4, 5 et 8.

Le théâtre du château versera à l'artiste la somme de 2265 € TTC répartis comme suit :

- frais artistiques : 1440 € HT
- frais annexes (matériel, matières premières) : 725 €
- frais de transport : 100 € HT

Le théâtre prendra en charge également les frais de billetterie.

N°2022/020/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la SARL « Laurent Carrier Diffusion (COLORE) – 75018 PARIS pour le spectacle Piazzolla et une introduction à l'œuvre le 22 janvier 2022 au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à 2996.20 € TTC, introduction à l'œuvre et transport inclus.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/021/DEC/8.9 Passation d'une convention de dépôt d'œuvre avec la mairie de Nérac – 47600 NERAC pour le dépôt à Nérac de cinq œuvres du Musée Louis-Philippe. Le dépôt est consenti pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

N°2022/022/DEC/8.8 Passation d'une convention de partenariat inclusif avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (PEP76) – 76260 EU pour la réalisation de débitage d'arbres dans le parc du château qui impliquera des jeunes de l'IME dans le cadre d'une démarche d'insertion et de valorisation de leurs compétences. La convention est signée pour une durée de 1 an à compter du 12 janvier 2022.

N°2022/023/DEC/8.9 Passation d'une convention de prêt de matériel scénique avec l'association Dieppe scène Nationale (DSN) – 76374 DIEPPE CEDEX. DSN emprunte du matériel scénique gratuitement au théâtre du château et en contrepartie la DSN prête du matériel scénique au théâtre du château. La convention est signée pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

N°2022/024/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec le collège Louis Jovet – 80220 GAMACHES pour l'accueil d'une représentation scolaire du spectacle « A mon frère » le 25 janvier 2022 dans la salle Paul Eluard de Gamaches. Le collège Louis Jovet de Gamaches participera à hauteur de 1111 € HT.

N°2022/025/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la ville de Gamaches – pour l'accueil de deux représentations du spectacle « A mon frère » (scolaire et Tout Public) le 25 janvier 2022 dans la salle Paul Eluard de Gamaches. La ville de Gamaches participera à hauteur de 985 € HT minimum.

N°2022/026/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Le K » - 27300 BERNAY pour 6 représentations « A mon Frère » le 25 janvier à la salle Paul Eluard de Gamaches, le 26 janvier à la salle Reggiani du Tréport, le 28 janvier au centre hospitalier de Eu et à la salle Audiard, le 29 janvier à la salle des fêtes d'Etalondes.

Le montant de la cession s'élève à 7226,75 € TTC pour les 6 représentations. Le Théâtre prendra également en charges :

- les frais de transport (décor et artistes)
- les frais de repas de l'équipe sous forme de défraiements (12 repas x 18.80 €)
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD

N°2022/027/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la ville d'Etalondes – 76260 ETALONDES pour l'accueil d'une représentation du spectacle « A mon frère » le 29 janvier 2022 dans la salle des fêtes d'Etalondes.

La ville d'Etalondes participera à hauteur de 494 € HT minimum.

N°2022/028/DEC/8.9 NON ATTRIBUÉ

N°2022/030/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel avec la compagnie « Le K » - 27300 BERNAY et le collège Louis-Philippe – 76260 EU dans le cadre du dispositif jumelage-résidence pour deux semaines d'ateliers du 21 au 24 février et du 16 au 20 mai 2022. La convention comprend la représentation du spectacle « A mon frère » qui s'est joué le 31 janvier 2022 au collège.

Le montant de la participation du théâtre s'élève à 6212.60 € TTC incluant :

- les frais de transport (décor et artistes)
- les frais de repas des 3 artistes sur les dates d'interventions à hauteur de 507.60 € (sous forme de défraiement au tarif Syndéac soit 18.80 € x 27 repas)
- les frais artistiques
- les frais de matériel à hauteur de 200 €
- les frais d'hébergement des 3 artistes aux appartements de la ville

N°2022/030A/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel avec la compagnie Konfiské(e) – 76000 ROUEN et le Collectif Sans Guillemet – 76260 EU pour l'organisation d'une série d'ateliers à destination des bénéficiaires du Collectif Sans Guillemet dans le cadre du projet Idoles entre le mois de février et le mois de mai 2022.

Le montant de la participation s'élève à 4927 € TTC incluant :

- les frais de transport (décor et artistes)
- la prise en charge d'un repas au tarif Syndéac soit 18.80 €
- les frais artistiques
- les frais administratifs

N°2022/031/DEC/8.9 Passation d'un avenant à la convention de partenariat avec la ville de Gamaches – 80220 GAMACHES pour l'accueil d'une représentation du spectacle « A mon frère » le 25 janvier 2022 et reportée au 30 janvier 2022 dans la salle Paul Eluard de Gamaches. La représentation scolaire qui était prévue également le 25 janvier est annulée.

N°2022/032/DEC/8.9 Passation d'une convention de résidence de recherche avec la compagnie « Le K » - 27300 BERNAY pour la mise en place du projet autour de la Vallée du verre du 7 au 11 février 2022.

Le théâtre du château s'engage à verser à la compagnie la somme de 3000 € HT, frais de déplacement et de repas inclus.

Le théâtre prendra en charge également les frais d'hébergement pour 2 personnes dans les appartements de la ville.

N°2022/034/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec le centre hospitalier de Eu – 76260 EU pour l'accueil de deux représentations du spectacle « A mon frère » le 28 janvier à 14h00 (pour les résidents de l'EHPAD) et à 20h00 (Tout Public) à la salle Michel Audiard.

Le centre hospitalier de Eu participera à hauteur de 1200 € HT.

b) courriers reçus :

- lettre de remerciements de Mme Bunel Martine pour le colis de fin d'année.
- lettre de remerciements pour le marché de Noël (organisation, décor...) de Mme Topart Claudine et M. Noureux Claude (exposants).
- lettre de remerciements des représentants des parents d'élèves du groupe Brocéliande pour la réactivité et la disponibilité de l'équipe municipale lors du futur projet de fermeture de classe à la rentrée prochaine.
- lettre de remerciements pour la pose d'un sapin de Noël de l'agence Orpi.
- lettre de remerciements pour les vœux :
 - association Nouvel Elan,
 - stand de tir,
 - les vieilles soupapes,
 - club bridge Eudois,
 - culture et bibliothèque pour tous,
 - Pep76,
 - Passé simple,
 - Mme Renou.

M. BARBIER : « Est-ce que vous avez des questions sur ces informations diverses ? Pas de questions ? Donc tout est clair. Merci. »

3) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal en date du 8 décembre 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal (annexe n°1)

M. BARBIER : « Est-ce que vous avez des remarques sur le compte rendu ? D'éventuelles corrections ? Ok, dans ce cas je mets au vote l'approbation du compte rendu. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. Merci à Madame SOMONT qui est ce soir avec nous et qui est la rédactrice du compte rendu. Merci. »

4) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI): DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - Dél.n°2022/037/DEL/2.1

M. BARBIER : « Dans le cadre du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat), les conseils municipaux de l'ensemble des communes de la CCVS doivent débattre le projet de PADD.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est le premier document composant le PLUi-H. Il définit le projet intercommunal pour les 10 prochaines années à partir de grandes orientations d'aménagement tirées des enjeux du territoire intercommunal.

Ces grandes orientations portent autant sur l'urbanisme, que sur l'habitat, la mobilité, le cadre de vie, l'économie, le tourisme ou encore l'environnement.

Le projet de PADD a été élaboré en comité de pilotage ; comité de pilotage qui a été dirigé par des bureaux d'étude et dans lesquels travaillaient des élus de la CCVS. Ce projet qui a été travaillé déjà sur le mandat précédent et depuis 2 ans propose les trois grandes orientations d'aménagement pour notre territoire :

- Axe 1 : réinvestir et réactiver les fondamentaux du territoire pour reconquérir une attractivité économique et résidentielle.
- Axe 2 : restituer les liens Terre-Mer pour l'agrégation du territoire.
- Axe 3 : s'affirmer comme territoire de bien-être et du bien-vivre en lien avec l'identité patrimoniale et touristique.

A partir de ces 3 grandes orientations ont été définis des objectifs et des actions pour y parvenir.

Une fois le PADD approuvé par l'ensemble des communes de la CCVS, ce projet de territoire permettra l'élaboration du plan de zonage et du règlement du PLUi-H qui remplacera les PLU actuels.

L'ensemble des documents constituant le PLUi-H devront respecter les directives nationales sur l'aménagement des territoires, notamment en ce qui concerne la consommation foncière.

Pour rappel, la loi Climat et Résilience de 2021 oblige à réduire de 50 % la consommation foncière par rapport aux 10 dernières années et fixe l'objectif de 0 consommation d'espaces naturel, agricole ou forestier à l'horizon 2050.

Il est donc nécessaire d'avoir un projet de territoire répondant aux besoins des habitants (en termes de logements, d'équipements, d'emplois...) et aux enjeux économiques et environnementaux, tout en limitant l'étalement urbain.

Les élus avaient eu le document en annexe, on doit en débattre aujourd'hui, on va vous écouter si vous avez des remarques, des questions, des suggestions.

Pour information, ce projet de PADD sera présenté aux habitants de l'intercommunalité lors d'une réunion publique le jeudi 17 février à 18h à la Salle Audiard (inscriptions recommandées auprès de la CCVS car places limitées). »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du 22/06/2017 prescrivant l'élaboration du PLUi sur le territoire de la communauté de communes des Villes Soeurs,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables, tel qu'il est annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite dans la note de synthèse jointe,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes concernées, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipement et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les trois grands axes suivantes, déclinés en orientations et objectifs :

1. Réinvestir et réactiver les fondamentaux du territoire pour reconquérir une attractivité économique et résidentielle

1.1. Consolider l'armature urbaine et industrielle de l'intercommunalité

- 1.1.1 S'appuyer sur la vivacité des pôles moteurs historiques comme leviers aux dynamiques de développement
- 1.1.2 Conforter l'armature économique du territoire, inscrit dans la Glass Vallée
- 1.1.3 Renouveler les outils du développement numérique

1.2. Valoriser le patrimoine urbain et touristique

- 1.2.1. Reconquérir le bâti délaissé
- 1.2.2. Affirmer le pôle gare comme porte d'entrée du territoire
- 1.2.3. Accroître et diversifier l'offre touristique depuis le littoral

1.3. Retrouver le chemin de la croissance démographique

- 1.3.1. Agir sur le parc résidentiel pour accueillir une nouvelle population
- 1.3.2. Porter une stratégie démographique ambitieuse
- 1.3.3. Assurer une offre en équipements publics adaptée aux usages et efficace

2. Restituer les liens Terre-Mer pour l'agrégation du territoire.

2.1. Faire de la Bresle un axe d'organisation et de cohésion

- 2.1.1. Organiser les mobilités depuis et vers le pôle central
- 2.1.2. Articuler l'offre résidentielle avec l'offre de services et d'équipements

2.2. Révéler les identités et spécificités des paysages entre terre et mer

- 2.2.1. Renforcer la vitalité de l'espace agricole et de l'espace maritime
- 2.2.2. Accroître le rôle de la forêt dans un triptyque forêt-terre-mer
- 2.2.3. Accompagner le développement des filières énergétiques respectueuses du territoire

3. S'affirmer comme territoire de bien-être et du bien vivre en lien avec l'identité patrimoniale et touristique

3.1. *Accroître le rapport avec la nature et le territoire*

- 3.1.1. Assurer un développement résilient face aux aléas
- 3.1.2. Accompagner le renforcement des circuits courts et la valorisation du terroir
- 3.1.3. Garantir la préservation de la ressource en eau
- 3.1.4. Préserver, voire restaurer, les espaces supports de la richesse et de la fonctionnalité environnementale

3.2. *Mettre en œuvre un urbanisme paysager*

- 3.2.1. Concevoir des aménagements respectueux du paysage naturel et bâti
- 3.2.2. Mettre en scène les éléments d'architecture locale

Il est ainsi demandé au conseil municipal de :

- prendre acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi (Annexe N°1),
- Prendre acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUi.
- Dire que la tenue de ce débat sera formalisée par une délibération

M. BARBIER : « Je lance le débat, on vous écoute. Donc aujourd'hui en fait on doit débattre, prendre connaissance du PADD, avoir des échanges mais en fait on ne vote pas pour ou contre ; on doit tenir ce débat. Quelqu'un prend la parole ? Monsieur ADAM ? »

M. ADAM : « J'ai remarqué avec attention ce document, le PLUi-H et notamment il est... on va agir sur accueillir une population nouvelle, notamment, et porter aussi une stratégie démographique ambitieuse. En parallèle, c'est vrai qu'on n'en parle pas, je crois que pour pouvoir tenir ces engagements là, puisque depuis plusieurs années, que ce soit le canton ou la Com/Com perd des habitants. Je crois qu'il y a un axe qu'il faut surtout ne pas négliger et je pense que vous allez le confirmer c'est surtout le problème de la santé parce que si vous voulez attirer des personnes qui veulent rester sur le territoire, il faut qu'on ait un pôle de santé très développé. Il est vrai que l'on parle de l'implantation d'un nouvel hôpital sur la Com/Com ; encore faut-il que l'on ait les professionnels disponibles pour la population. Voilà, c'était sur ce point là, après quand je dis que cela se discute, c'est vrai que c'est de bon sens, mais voilà. Voilà mes remarques. »

M. BARBIER : « D'accord, on réagit point par point peut-être ? Vous avez lancé le débat je peux peut-être donner mon avis mais pas que le mien d'ailleurs. Bien entendu je suis d'accord avec vous. L'hôpital va être un point d'ancrage et cela doit être aussi un point de coordination avec la ville. Donc là l'idée c'est vraiment de faire venir des médecins parce que les médecins c'est le pivot du système de santé. Là aujourd'hui on est en démographie assez catastrophique au niveau médical. Vous savez que la compétence santé c'est une

compétence d'Etat et je crois qu'aujourd'hui on est victime d'une politique de santé d'il y a 30 ou 40 ans dans laquelle en fait, on a réduit drastiquement le « numerus clausus » et les médecins formés et il n'y a pas eu de rattrapage depuis. Maintenant il y a une ouverture du « numerus clausus » mais ce sont des médecins qui seront formés dans 10 ans. Après il y a ce système de bourse d'étude qu'on a mis en place au niveau de la Com de Com lors de la précédente mandature. Je pense qu'il va y avoir des effets puisqu'il y a 2 médecins qui devraient s'installer en fin d'année 2022 sur le territoire de la Com de Com. Malheureusement on sait aussi qu'il va y avoir d'autres médecins qui vont partir en retraite. Il y en a eu 3 qui sont partis en retraite à Eu ; effectivement c'est un point important parce qu'on ne va pas aller s'installer dans une région où il n'y a pas de moyens de se soigner. Voilà, je ne sais pas si d'autres personnes veulent réagir sur ce point. »

M. ADAM : « Merci pour ces informations. Après je ne sais pas si on parle point par point... »

M. BARBIER : « Allez y puisque vous lancez le débat, c'est bien. »

M. ADAM : « Je ne sais plus sur quel point à un moment donné... sur « développer les filières énergétiques respectueuses du territoire » ; à un moment donné on demande, on dit que l'on va développer au niveau de l'agriculture les bio-carburants, pas les bio-carburants, les bio... style la méthanisation. Je vous donne un point de vue, est-ce qu'aujourd'hui on doit développer l'agriculture ? Enfin, du moins semer par exemple du maïs pour en faire de la méthanisation ? Alors qu'on n'est pas sans savoir, que, pour moi, produire sur des terres, c'est produire pour faire de l'alimentation au moins humaine dans un premier temps. De là à faire utiliser des terres agricoles, et le favoriser chez nous, pour faire des bio-carburants, style comme du gaz, je ne trouve pas que c'est très logique. Surtout qu'après on va nous demander de participer à des campagnes pour la faim pour des personnes qui sont nécessiteuses. Voilà mon point de vue. Alors est-ce que le fait de développer ces trucs là c'est une priorité ou pas ? »

M. BARBIER : « D'accord, alors du coup cela sera mis au débat, je suis assez d'accord avec vous. Après je ne sais pas si d'autres gens veulent intervenir. Oui, Monsieur LLOPEZ ? »

M. LLOPEZ : « La biomasse n'est pas forcément pareille que les bio-carburants. Je suis d'accord avec vous pour dire que... »

M. ADAM : « J'ai dit bio-carburant, c'était biomasse pour tout ce qui est chez les agriculteurs des unités de méthanisation, où en fait pour les nourrir ces unités là, il faut produire, car c'est avec du déchet. Mais par moment les déchets ne sont pas suffisants donc il faut produire sur des terres, par exemple du maïs ou du colza, de la moutarde pour pouvoir apporter aux digesteurs des matières à produire du gaz. Et je trouve que, cela n'engage que moi, je trouve que les terres agricoles aujourd'hui ne sont pas là pour faire de la biomasse mais plutôt pour nourrir des gens qui notamment, il y a des endroits ils ont besoin de manger, quoi. Quitte à donner des subventions pour ces trucs là on préfère donner des subventions pour nourrir les gens, voilà ma position. »

M. LLOPEZ : « Et moi je vous rejoins sur cet aspect là. La terre agricole doit servir à nourrir les hommes... »

M. ADAM : « Non mais... »

M. LLOPEZ : « Pas à nourrir les voitures. »

M. ADAM : « Je suis tout à fait d'accord mais comme c'est dans ce document là que l'on va le favoriser... c'est pour ça que je voulais vous donner mon avis. »

M. BARBIER : « Du coup c'est intéressant parce que les termes que vous avez dit seront amenés au débat et à la Com de Com. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres points de vue ? Madame BOUQUET ? »

Mme BOUQUET : « Oui peut-être dans l'axe 1 on évoque le pôle « Gare » et on parle de « La » gare. Donc moi je m'étonne un peu que la gare soit unique. On a une gare à Eu, on a d'autres gares sur le territoire donc est-ce à dire que l'on ne se polarise que sur la gare du Tréport ou... ? Enfin voilà, c'est... »

M. BARBIER : « C'est à quel endroit ? »

Mme BOUQUET : « C'est l'axe 1 paragraphe 1.2, on dit toujours « La » gare partout dans tout ce paragraphe. »

M. BARBIER : « Oui je pense que comme cela a été travaillé au niveau de la Communauté de Communes et que « La » gare du Tréport-Mers a été rachetée par la Com de Com je pense que c'est un point de départ mais bien entendu que la gare de Eu elle est importante. »

Mme BOUQUET : « Oui d'autant plus qu'elle n'existe plus, on la cherche sur le réseau SNCF, elle a disparu, on ne peut pas partir de Eu... »

M. BARBIER : « Mais on sait qu'elle est utilisée puisque les lycéens l'utilisent beaucoup... »

Mme BOUQUET : « Oui elle est utilisée mais quand on veut partir de Eu, il n'y a pas moyen, la gare ne figure pas sur l'application. »

M. BARBIER : « Ce n'est pas à défaut de se battre. »

Mme BOUQUET : « Oui, oui, je sais... »

M. BARBIER : « On est dans la même association, je crois. »

Mme BOUQUET : « Oui, oui et il ne faut pas lâcher. »

M. BARBIER : « Et au niveau des courriers, on en fait régulièrement à la SNCF pour ces points là, pour les problèmes d'horaires, pour les problèmes de nettoyage des voies, aussi, ça c'est quelque chose. Soyez assurés que l'on n'oublie pas la gare de Eu. »

M. GODEMAN : « Après sur le principe, c'est vrai que la SNCF ne nous aide pas beaucoup. Après si on veut débattre encore sur le sujet de la gare quand on lit les journaux de cette semaine, on a plutôt l'impression qu'ils veulent fermer la gare du Tréport et favoriser la gare à Eu. Je ne sais pas si vous lisez les journaux comme moi. »

Mme BOUQUET : « Oui je regarde, moi je ne sais pas... j'avoue que là... je ne sais pas ce qui est prévu mais je n'ai pas tout compris d'ailleurs. »

M. GODEMAN : « Nous non plus je vous rassure. »

M. BARBIER : « D'autres points de vue, questions ? Apports au débat ? »

M. ADAM : « On parle beaucoup de l'installation d'un EPR sur notre territoire ou du moins sur le territoire voisin ; on a des informations bien précises sur l'évolution de ce projet ? »

M. BARBIER : « Pour le moment, le Président de la République a parlé aujourd'hui, je n'ai pas entendu ce qu'il a dit parce que je travaillais. Moi ce que je peux vous dire déjà c'est qu'au niveau de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, on a réussi à intégrer des groupes de travail avec la Communauté de Communes Falaises du Talou, avec la Communauté de Communes de Petit Caux, avec l'Agglomération de Dieppe pour aussi bénéficier de ce chantier qui devrait arriver. On est dans des groupes de travail, plusieurs élus de la Communauté de Communes. Pour l'instant la décision devrait se faire apparemment après les élections présidentielles mais cela me paraît quand même bien dans les tuyaux. Imaginez par exemple qu'on ait une voie, une double voie pour faire Dieppe/Eu, enfin Dieppe/Le Tréport, ce serait bien ? C'est peut-être un doux rêve, mais... »

M. ADAM : « Peut-être que les commerçants des villages qui vont être évités avec une double voie ne vont pas apprécier. »

M. BARBIER : « De toute façon on ne peut jamais satisfaire tout le monde. D'autres questions ? On va passer au vote. C'est un avis. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie et merci pour le débat et donc rendez-vous si vous le souhaitez jeudi prochain ici et avec les habitants de nos villes et de nos territoires. »

5) PROJET D'ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LES PARCELLES AI88 ET AI98 - Dél.n°2022/038/DEL/2.2

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Ces parcelles c'est anciennement GARÇONNET pour vous situer entre ALCATEL et anciennement TECHNI BUREAU.

RAPPELS RÈGLEMENTAIRES :

Définition : les servitudes d'utilité publique (SUP) sont des limitations au droit de propriété, autorisées par la loi au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, ou de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général.

Elles constituent des charges qui affectent de plein droit des immeubles (bâtiments ou terrains) et qui peuvent avoir pour effet soit :

- d'interdire ou de limiter l'exercice par les propriétaires de leur droit d'occuper ou d'utiliser le sol,
- de les obliger à faire des travaux d'entretien, de réparation, de démolition, etc...,
- de les obliger à laisser faire l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages.

Ces servitudes ont un caractère d'ordre public. Aucun particulier ne peut y déroger unilatéralement et leur respect fait l'objet de contrôles, notamment lors de la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

SUP – PARCELLES AI 88 et AI 98 :

Les parcelles cadastrées AI 88 et AI 98 ont été exploitées par la société PRECISION COMPONENTS INDUSTRIES de 1992 à 2019 pour des activités de travail mécanique de métaux.

Différentes études environnementales ont été effectuées depuis (études de sol, de qualité de l'air intérieur, de qualité des eaux souterraines) par CERDIS ENVIRONNEMENT. Ces études ont mis en évidence un impact des activités de PRECISION COMPONENTS INDUSTRIES sur la qualité du sol jusqu'à 1,2 mètre de profondeur sur l'emprise du site (présence d'hydrocarbures, de métaux et de « COHV » = Composés Organo-Halogénés Volatils).

A la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, il est nécessaire d'instaurer des servitudes d'utilité publique afin de garantir la non-utilisation des terrains pour des usages non-compatibles avec les conclusions des études réalisées (terrain compatible avec un usage industriel uniquement), et de garantir le maintien des dalles dans les bâtiments comme recommandé par ces mêmes études. »

Il est indiqué à l'assemblée que la société PRECISION COMPONENTS INDUSTRIES a procédé à la déclaration de cessation d'activité de son installation située rue Lavoisier.

Les études environnementales réalisées par la société CERDIS ENVIRONNEMENT à la suite de cette notification font état de la compatibilité de l'état des sols avec un usage de type industriel.

Ainsi, les services de la préfecture proposent d'acter ces servitudes au moyen d'un arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique, sachant que l'institution de servitudes d'utilité publique vise à garantir la non-utilisation des terrains pour des usages non compatibles avec les conclusions des études réalisées et à garantir la pérennité des mesures de gestion prises. La proposition porte sur les parcelles AI88 et AI98.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur le projet d'arrêté préfectoral (Annexe N°2) de servitudes d'utilité publique instituées sur les parcelles AI 88 et AI 98.

M. GODEMAN : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. Pour information, ces dits locaux sont repris par l'entreprise FALSIMAGNE de Ault pour du stockage. »

6) APPROBATION COMPTE DE GESTION- BUDGET VILLE - Dél.n°2022/039/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je passe la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de la ville d'EU à la clôture de l'exercice.

076059
TRES. EU



Etat II-2
Exercice 2021

20000 - EU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-521 699,82		-426 103,08		-947 802,90
Fonctionnement	2 288 792,89	913 002,68	511 577,39		1 887 367,60
TOTAL I	1 767 093,07	913 002,68	85 474,31		939 564,70
II - Budgets des services à caractère administratif					
20002-MUSEE LOUIS PHILIPPE - E					
Investissement	-712,16		5 719,81		5 007,65
Fonctionnement	0,67		68,16		68,83
Sous-Total	-711,49		5 787,97		5 076,48
20500-CAMPING - EU					
Investissement	4 628,11		-2 813,78		1 814,33
Fonctionnement	0,60		44,70		45,30
Sous-Total	4 628,71		-2 769,08		1 859,63
26200-THEATRE MUNICIPAL - EU					
Investissement	16 404,49		2 868,98		19 273,47

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'**approuver** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget ville, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- D'**autoriser** monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget ville (document joint à la convocation de la commission des finances).

« Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

M. BARBIER : « Pour les points suivants, il nous faut nommer un président qui va présider la séance lors du vote des CA 2021, en effet je peux assister à la discussion mais je devrai me retirer au moment du vote. Nous proposons que ce soit Monsieur Laurent DANJEAN. Je pense que vous en serez d'accord. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité.

Je sortirai, chaque fois au moment du vote comme l'impose le CGCT, je le ferai à mon rythme, il vous faudra être patient. Nous répondrons néanmoins à vos questions et vous laisserons faire d'éventuelles déclarations avant ma sortie. »

7) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET VILLE - **[Dél.n°2022/040/DEL/7.1](#)**

M. BARBIER : « Nous allons donc présenter les différents comptes administratifs 2021. Je précise pour le public que ces comptes ont déjà été présentés en commission des finances ce mardi 8 février et qu'ils n'ont soulevé que très peu de questions.

Le compte administratif est un document budgétaire important car il est le reflet réel des moyens et des actions d'une collectivité territoriale.

Ces moyens, que la collectivité oriente vers tel ou tel dossier, tel ou tel objectif, dépendent d'un contexte général (contexte national) et d'un contexte local mais aussi des transmissions qu'il faut assumer, par exemple certains engagements du mandat 2014-2020 mais aussi les plus-values du chantier Collégiale par exemple. Nous nous attelons à cet exercice en étroite coopération avec les services depuis presque 2 ans maintenant. Je profite pour souligner la grande qualité professionnelle des agents territoriaux de la Ville d'Eu qui nous permettent de gérer la ville avec une grande rigueur, merci à toutes et tous, merci à Madame Sylvie DELEPINE qui est aujourd'hui à nos côtés et qui est la cheffe d'orchestre financière de tout ce système.

Depuis 2 ans, le plan de relance annoncé par le gouvernement à grand renfort de communication et l'utilisation de l'expression « quoi qu'il en coûte » martelé par le Président de la République, n'ont pas apporté, malheureusement, de grands moyens supplémentaires pour les collectivités territoriales.

Bien au contraire, les décisions gouvernementales continuent de diminuer le pouvoir d'agir des collectivités locales et leur autonomie.

Nous constatons que nos marges de manœuvre et de décision sont étroites, enserrées entre des dépenses obligatoires, des charges nouvelles et des dotations de l'État insuffisantes.

Cette année encore, nous avons continué d'investir et de fonctionner malgré des recettes en baisse en raison d'un manque à gagner sur les droits d'occupation de domaine public, les recettes de manifestations et la perte de 150 000 euros de recette d'imposition d'une entreprise locale, élément très perturbant annoncé une fois le budget primitif bouclé.

Nous avons continué de soutenir les plus fragilisés, les associations, les écoles, les administrés dans leur quotidien et cela grâce à une stratégie de gestion saine et rigoureuse mais surtout par une présence des élus sur le terrain et des réponses quasi-systématiques aux questions et remarques des Eudoises et Eudois.

Les projets, nombreux et financièrement raisonnables, se mettent en place ; tous les élus et les services se sont attachés et s'attacheront toujours, à rechercher les partenariats, les subventions possibles afin de gérer le plus rigoureusement possible les finances de la ville.

Notre communication via les réseaux sociaux et les magazines vous informent de nos nombreuses réalisations, de notre dynamisme et de notre implication au service de tous. Nous avons continué de rénover, nous avons investi, nous avons géré, nous avons soutenu et accompagné les associations, car c'est le cœur même de notre mandat : prendre soin de tous et être solidaire tout en construisant la ville de demain.

Nous contribuons, à notre niveau municipal, concrètement à changer les choses, à agir pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, les protéger et leur donner des perspectives pour croire au service public de proximité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	11 979 000,67	2 621 515,80
DEPENSES	10 091 633,07	3 569 318,70
TOTAL	1 887 367,60	-947 802,90

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit antérieur de 521 699,82€.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 1 375 790,21 €.

Reports de crédits 2020 sur 2021 en Investissement =

En Recettes	:	1 144 229,59
En Dépenses	:	<u>631 587,91</u>
Solde	:	512 641,68

Déficit Investissement :	-947 802,90 €
Reports Investissement.	512 641,68 €
Besoin de financement :	-435 161,22 €
Total recettes Fonctionnement :	1 887 367,60 €
Excédent de fonctionnement	1 452 206,38 €

1) COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2021 Ville (document joint à la convocation de la commission des finances) comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 525 400.00	2 196 073.11	37 282.92	0.00	292 043.97
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 670 000.00	5 579 470.94	0.00	0.00	90 529.06
014	Atténuations de produits	119 000.00	118 522.00	0.00	0.00	478.00
65	Autres charges de gestion courante	1 875 964.00	1 646 690.47	0.00	0.00	229 273.53
	Total des dépenses de gestion courante	10 190 364.00	9 540 756.52	37 282.92	0.00	612 324.56
66	Charges financières	143 000.00	94 393.90	33 511.25	0.00	15 094.85
67	Charges exceptionnelles	27 700.68	25 521.02	0.00	0.00	2 179.66
68	Dotations aux provisions (1)	14 000.00	13 589.00			411.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 380 064.68	9 674 260.44	70 794.17	0.00	635 010.07
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 349 902.00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	346 906.32	346 578.46			327.86
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 696 808.32	346 578.46			1 350 229.86
	TOTAL	12 076 873.00	10 020 838.90	70 794.17	0.00	1 985 239.93

« Je passe aux recettes de fonctionnement. »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	280 000.00	144 746.20	8 485.06	0.00	126 768.74
70	Produits des services, du domaine et ventes...	318 600.00	320 841.04	42 909.00	0.00	-45 150.04
73	Impôts et taxes	7 966 621.00	8 060 021.57	0.00	0.00	-93 400.57
74	Dotations et participations	1 692 361.00	1 731 140.40	0.00	0.00	-38 779.40
75	Autres produits de gestion courante	136 500.00	138 948.48	0.00	0.00	-2 448.48
	Total des recettes de gestion courante	10 394 082.00	10 395 697.69	51 394.06	0.00	-53 009.75
76	Produits financiers	0.00	3.14	0.00	0.00	-3.14
77	Produits exceptionnels	7 000.00	12 269.90	0.00	0.00	-5 269.90
78	Reprises sur provisions (1)	0.00	30 000.00			-30 000.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 401 082.00	10 437 970.73	51 394.06	0.00	-88 282.79
042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	300 000.79	113 845.67			186 155.12
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	300 000.79	113 845.67			186 155.12
	TOTAL	10 701 082.79	10 551 816.40	51 394.06	0.00	97 872.33

M. BARBIER : « Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. On passe à l'investissement. »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60000	2126.1	54200.4	3673.5
204	Subventions d'équipement versées	152407	0	14406.71	138000.29
21	Immobilisations corporelles	497815.67	374167.03	3402	120246.64
23	Immobilisations en cours	2488646.33	1435414.1	559578.8	493653.43
	Total des dépenses d'équipement	3198869	1811707.23	631587.91	755573.86
10	Dotations, fonds divers et réserves	38403	38402.07	0	0.93
13	Subventions d'investissement	17100	17100	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1072500	1066563.91	0	5936.09
27	Autres immobilisations financières	2000.39	0	0	2000.39
	Total des dépenses financières	1130003.39	1122065.98	0	7937.41
	Total des dépenses réelles d'investissement	4328872.39	2933773.21	631587.91	763511.27
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	300000.79	113845.67		186155.12
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	300000.79	113845.67		186155.12
	TOTAL	4628873.18	3047618.88	631587.91	949666.39

« Pour les recettes d'investissement. »

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 271 061.90	398 319.34	894 229.59	-21 487.03
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000.00	750 000.00	0.00	50 000.00
Total des recettes d'équipement		2 071 061.90	1 148 319.34	894 229.59	28 512.97
10	Dot fonds divers et réserves	203 000.10	213 615.32	0.00	-10 615.22
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	913 002.68	913 002.68	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	266 700.00		250 000.00	
Total des recettes financières		1 382 702.78	1 126 618.00	250 000.00	6 084.78
Total des recettes réelles d'investissement		3 453 764.68	2 274 937.34	1 144 229.59	34 597.75
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 349 902.00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	346 906.32	346 578.46		327.86
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 696 808.32	346 578.46		1 350 229.86
TOTAL		5 150 573.00	2 621 515.80	1 144 229.59	1 384 827.61

« Avant que je me retire, avez-vous des questions ? Avez-vous des déclarations ? Madame BOUQUET ? »

Mme BOUQUET : « C'est pour notre groupe, je ne parle pas en mon nom seulement. Nous tenons tout d'abord à remercier les agents municipaux pour leur investissement et le travail qu'ils ont fourni tout au long de l'année pour la gestion du budget municipal. Nous les remercions également pour la clarté et la qualité des documents qui nous ont été fournis. Les compétences des agents sont avérées et une fois de plus leur professionnalisme et la rigueur de leur travail garantissent la qualité du résultat.

Ce compte administratif est révélateur une fois encore de la gestion de cette équipe. Forte de la remise à niveau des comptes obtenus par la gestion rigoureuse de la précédente majorité municipale, les élus de la majorité actuelle mènent la ville à leur image, tranquillement mais sans aucune ambition ni imagination. Surtout ne nous faisons pas remarquer et c'est ainsi qu'aucun projet notable n'a été réalisé cette année 2021. Les effets d'annonces perpétuelles sur les réseaux cachent ce manque de vision et de prospective en faveur des familles eudoises. »

M. BARBIER : « Merci. Monsieur ACCARD ? »

M. ACCARD : « Merci aux agents municipaux pour ce travail. Sachant que en 2020 était l'année des élections et que vous avez commencé votre mandat en juillet 2020, le compte administratif 2021 est le 1^{er} entier de votre majorité et on peut déjà remarquer quelques changements dans les chiffres.

J'ai comparé les charges de personnel et j'ai remarqué qu'elles ont diminué en passant de 6 millions d'euros en 2013 à 5 millions 570 mille en 2020. Soit une baisse de 480 000 euros en 7 ans ; environ 67 000 euros de baisse par an.

Mais cette année, c'est une augmentation de 13 409 euros de charges de personnel, qui n'est pas excessive mais elle est en progression.

J'ai remarqué aussi que les charges à caractère général en 2013 étaient de 2 888 000 euros et en 2020 de 2 017 000 euros ; encore une baisse de 871 000 euros en 7 ans.

Entre 2020 et 2021 vous augmentez de 178 992 euros les charges à caractère général ; affaire à suivre l'année prochaine.

Je rappelle qu'en fin de mandat 2014, la majorité socialo-communiste avait un déficit de 800 000 euros environ en budget de fonctionnement. Principalement des encours, factures, charges non réglées soit environ 1 mois de fonctionnement qu'il a fallu combler par un nouveau prêt ; ce qui a alourdi la dette de la ville.

Dans son compte administratif 2021, les encours n'apparaissent pas ; où en est-on sur les encours ?

Les chiffres parlent Monsieur BARBIER, les finances de la ville se dégradent de nouveau. Merci. »

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Je ne vois pas ce dont vous parlez « d'encours de la dette », la dette... vous avez vu l'emprunt cette année et l'encours c'est la continuation. Quant à revenir à 2013... c'est pas mal. »

M. BARBIER : « On a beaucoup d'histoires aussi, nous. »

M. GODEMAN : « Excusez-moi je pense que vous avez mal lu parce qu'en 2019 les charges de personnel et frais assimilés étaient de 5 666 706,85 euros et en 2021 c'était 5 579 470,94 euros les dépenses de fonctionnement. Donc cela a baissé. J'ai le document si vous voulez. »

M. ACCARD : Inaudible.

M. GODEMAN : « Non, vous venez de dire l'inverse. »

Mme BRIFFARD : « Vous venez de dire que vous remerciez le personnel ; je pense qu'ils seront contents de savoir que s'il n'y a pas d'augmentation, si par exemple l'IFSE n'est pas revalorisée il y a des choses, voilà.»

M. GODEMAN : « Après excusez-moi, vous dites que rien n'est fait. Je vous ai distribué 2 fois des listes sur ce qui a été fait au moins par les services ; je ne les ai pas prises aujourd'hui. Je pense quand même qu'il y a eu pas mal de choses faites. Alors moins d'effets d'éclats comme vous l'avez fait à l'époque. De vous je ne me rappelle pas trop, en fait. Vous allez peut-être me donner des idées mais je pense que c'est un peu abuser, je crois. Je vous laisse répondre. »

Mme BOUQUET : « On a parlé de projets d'envergure envers les familles eudoises. »

M. GODEMAN : « Des projets d'envergure ? »

Mme BOUQUET : « On en voit pas beaucoup actuellement. »

M. GODEMAN : « Excusez-moi Madame BOUQUET, des projets d'envergure ? Aujourd'hui la Collégiale on est content de la faire mais c'est un projet que vous avez mis en route. Nous aujourd'hui, on paie. Mais c'est un projet d'envergure, d'accord ? Aujourd'hui on a dépensé de l'argent, on ne va pas revenir sur des décisions qui ont été prises par vous, c'est nous qui payons. On peut en parler librement si vous voulez mais on en a déjà assez discuté je pense que les eudois en ont marre, quoi. Donc ça aussi ce sont des petits projets d'envergure que l'on n'a pas décidés mais qu'on paie. Maintenant des projets d'envergure, cela veut dire quoi ? Le quartier du Stade, vous y allez souvent j'espère ? Peut-être pas, ce n'est peut-être pas assez classe pour vous. Il n'a pas changé le quartier du Stade ? »

Mme BOUQUET : « Alors là Monsieur je ne vous permets pas, le quartier du Stade, j'y passe tous les week-ends... »

M. GODEMAN : « Tant mieux... »

Mme BOUQUET : « Je me promène dans le quartier du Stade... »

M. GODEMAN : « Je ne vous juge pas je vous pose une question Madame BOUQUET. »

Mme BOUQUET : « Je n'aime pas, enfin, écoutez Monsieur, vous voyez ce que vous venez de dire, non ? Je ne suis pas assez bien pour vous ? »

M. GODEMAN : « Je l'assume, je l'assume, sans problème. Je peux le répéter, si vous le voulez. »

Mme BOUQUET : « Vous vous rendez compte de ce jugement de valeur, Monsieur ? Vous vous croyez où, là ? »

M. GODEMAN : « Je me crois à la même place que vous, Madame. »

Mme CHAVES : « Ah oui, alors le jugement de valeur, on vous renvoie la balle par rapport à quoi ? Attendez : « ses conseillers de pacotille ». »

Mme BOUQUET : « Écoutez là Monsieur s'adresse à moi personnellement sur le jugement de valeur que je ne suis peut-être pas capable d'aller dans le quartier du Stade. Je pense que franchement... »

M. GODEMAN : « Je ne vous ait pas jugé, je vous ai posé une question. Si vous y allez, j'en suis ravi. »

M. BARBIER : « Non, mais moi je... »

Mme BOUQUET : « Peut-être...inaudible. »

M. GODEMAN : « Excusez-moi, je n'ai pas entendu. »

M. BARBIER : « Moi ce que je voudrais... effectivement ce n'est pas la peine de s'énerver. En revanche, c'est quoi un projet d'envergure ? En fait, quels étaient les projets d'envergure du mandat 2014-2020 ? Moi je n'émet pas de jugement de valeur sur l'envergure, moi un projet d'envergure c'est accompagner les citoyens de cette ville ; ça c'est un projet d'envergure et ça je pense qu'on l'assume parfaitement. Après vous si vous ne vous rendez pas compte de ce qu'on fait, nous on se rendait compte de ce que vous faisiez. On était aussi comme vous conseillers municipaux entre 2014 et 2020 et je pense qu'un projet d'envergure, c'est quoi un projet d'envergure ? Expliquez moi Madame BOUQUET ? »

M. SEIGNEUR : « C'est une fontaine avec des poissons rouges. »

Mme BOUQUET : « Évidemment on n'a pas les mêmes valeurs, visiblement. Moi c'est m'occuper de la population, effectivement. C'est ce que dit Monsieur le Maire et là franchement par moment, on se pose des questions, c'est tout. »

M. BARBIER : « Posez-les, posez-les les questions. »

Mme BRIFFARD : « Faites des propositions... »

M. BARBIER : « Votre silence est éloquent. »

Mme BRIFFARD : « Faites des propositions. »

M. BARBIER : « Si on a fini de discuter je vais me retirer tranquillement. »

Monsieur le Maire sort de la salle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif.

M. DANJEAN : « Nous allons donc passer au vote de ce compte de gestion. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

Retour de Monsieur le Maire.

2) AFFECTATION DES RESULTATS

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) :	- 947 802.90€
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	435 161.22€
- Résultat de fonctionnement reporté (002) :	1 452 206.38€

Mme BRIFFARD : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

8) APPROBATION COMPTE DE GESTION- BUDGET THEATRE – Dél.n°2022/041/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de la ville d'EU à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion du budget Théâtre, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du budget Théâtre.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'**approuver** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget Théâtre, dont les écritures sont conformes au compte administratif.
- D'**autoriser** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget Théâtre (document joint à la convocation de la commission des finances).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	438 857,57	27 541,21
DEPENSES	438 841,59	8 267,74
TOTAL	15,98	19 273,47

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent antérieur de 16 404,49 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 461,63 €.

Excédent Fonctionnement :	15,98 €
Excédent Investissement :	19 273,47 €

Mme BRIFFARD : « Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

9) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET THEATRE -
Dél.n°2022/042/DEL/7.1

I) *COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET THEATRE*

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame INZANI. »

Mme INZANI : «

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	255 950.00	130 814.68	41 415.87	0.00	83 719.45
012	Charges de personnel et frais assimilés	257 000.00	252 722.61	0.00	0.00	4 277.39
65	Autres charges de gestion courante	300.00	164.83	0.00	0.00	135.17
	Total des dépenses de gestion courante	513 250.00	383 702.12	41 415.87	0.00	88 132.01
67	Charges exceptionnelles	2 000.49	1 302.88	0.00	0.00	697.61
68	Dotations aux provisions (1)	1 300.00	1 284.00			16.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	516 550.49	386 289.00	41 415.87	0.00	88 845.62
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	11 137.51	11 136.72			0.79
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	11 137.51	11 136.72			0.79
	TOTAL	527 688.00	397 425.72	41 415.87	0.00	88 846.41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	3 531.88	0.00	0.00	-3 531.88
70	Produits des services, du domaine et ventes...	20 000.00	18 097.88	0.00	0.00	1 902.12
74	Dotations et participations	138 000.00	159 543.61	0.00	0.00	-21 543.61
75	Autres produits de gestion courante	369 226.37	257 222.57	0.00	0.00	112 003.80
	Total des recettes de gestion courante	527 226.37	438 395.94	0.00	0.00	88 830.43
	Total des recettes réelles de fonctionnement	527 226.37	438 395.94	0.00	0.00	88 830.43
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00	0.00			0.00
	TOTAL	527 226.37	438 395.94	0.00	0.00	88 830.43

« Y a-t-il des questions ? »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4000	0	0	4000
21	Immobilisations corporelles	18000	8267.74	0	9732.26
23	Immobilisations en cours	5542	0	0	5542
Total des dépenses d'équipement		27542	8267.74	0	19274.26
Total des dépenses financières		0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement		27542	8267.74	0	19274.26
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0	0		0
TOTAL		27542	8267.74	0	19274.26

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	11 137.51	11 136.72		0.79
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 137.51	11 136.72		0.79
TOTAL		11 137.51	11 136.72	0.00	0.79

Mme INZANI : « Y a-t-il des questions ? »

Monsieur le Maire sort de la salle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif.

M. DANJEAN : « Nous allons donc passer au vote de ce compte de gestion. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

Retour de Monsieur le Maire.

II) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET THEATRE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 19 273.47€
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 15.98€

Mme BRIFFARD : « Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

10) APPROBATION COMPTE DE GESTION- BUDGET MUSEE - [Dél.n°2022/043/DEL/7.1](#)

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : " Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de la ville d'EU à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion du budget Musée, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du budget Musée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'**approuver** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget Musée, dont les écritures sont conformes au compte administratif.
- D'**autoriser** monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget Musée (document joint à la convocation de la commission des finances).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	428 492,63	61 868,28
DEPENSES	428 423,80	56 860,63
TOTAL	68,83	5 007,65

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit antérieur de 712,16 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 0,67 €.

Reports de crédits 2021 sur 2022 en Investissement =

En Recettes	:	0,00
En Dépenses	:	<u>3 840,00</u>
Solde	:	-3 840,00

Excédent Investissement :	5 007,65 €
Reports	-3 840,00 €
Excédent Fonctionnement Musée	68,83 €

Mme BRIFFARD : « Des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

11) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET MUSEE -
Del.n°2022/044/DEL/7.1

I) *COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET MUSEE*

M. BARBIER : « En l'absence de Monsieur MARTIN, je vous présente le compte administratif du Musée.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2021 Musée (document joint à la convocation de la commission des finances) comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	66 400.00	41 348.65	0.00	0.00	25 051.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	378 000.00	370 512.10	0.00	0.00	7 487.90
65	Autres charges de gestion courante	500.00	500.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses de gestion courante		444 900.00	412 360.75	0.00	0.00	32 539.25
66	Charges financières	2 369.49	1 279.47	927.81	0.00	162.21
67	Charges exceptionnelles	150.00	0.00	0.00	0.00	150.00
68	Dotations aux provisions (1)	100.00	100.00			0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		447 519.49	413 740.22	927.81	0.00	32 851.46
023	Virement à la section d'investissement (2)	34 715.00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	13 756.51	13 755.77			0.74
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		48 471.51	13 755.77			34 715.74
TOTAL		495 991.00	427 495.99	927.81	0.00	67 567.20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	36 700.33	46 491.96	0.00	0.00	-9 791.63
75	Autres produits de gestion courante	459 290.00	382 000.00	0.00	0.00	77 290.00
Total des recettes de gestion courante		495 990.33	428 491.96	0.00	0.00	67 498.37
Total des recettes réelles de fonctionnement		495 990.33	428 491.96	0.00	0.00	67 498.37
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00	0.00			0.00
TOTAL		495 990.33	428 491.96	0.00	0.00	67 498.37

M. BARBIER : « Est-ce que vous avez des questions ? »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2000	0	0	2000
21	Immobilisations corporelles	15500	1925.24	0	13574.76
23	Immobilisations en cours	60336	26136	3840	30360
Total des dépenses d'équipement		77836	28061.24	3840	45934.76
16	Emprunts et dettes assimilées	28100.51	28087.23	0	13.28
Total des dépenses financières		28100.51	28087.23	0	13.28
Total des dépenses réelles d'investissement		105936.51	56148.47	3840	45948.04
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0	0		0
TOTAL		105936.51	56148.47	3840	45948.04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	48 876.00	38 780.50	0.00	10 095.50
Total des recettes d'équipement		48 876.00	38 780.50	0.00	10 095.50
10	Dot fonds divers et réserves	9 300.49	9 332.01	0.00	-31.52
Total des recettes financières		9 300.49	9 332.01	0.00	-31.52
Total des recettes réelles d'investissement		58 176.49	48 112.51	0.00	10 063.98
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (1)</i>	34 715.00			
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	13 756.51	13 755.77		0.74
Total des recettes d'ordre d'investissement		48 471.51	13 755.77		34 715.74
TOTAL		106 648.00	61 868.28	0.00	44 779.72

M. BARBIER : « S'il n'y a pas de questions, je vais faire un peu de rééducation. »

Monsieur le Maire sort de la salle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif.

M. DANJEAN : « Nous allons donc passer au vote de ce compte de gestion. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

Retour de Monsieur le Maire.

II) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET MUSEE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 5 007.65€
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 68.83€

Mme BRIFFARD : « Des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

12) APPROBATION COMPTE DE GESTION- BUDGET CAMPING - [Dél.n°2022/045/DEL/7.1](#)

M. BARBIER : " Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de la ville d'EU à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion du budget Camping, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du budget Camping.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'**approuver** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget Camping, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif.
- D'**autoriser** monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021 du budget Camping (document joint à la convocation de la commission des finances).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	52 285,98	4 926,23
DEPENSES	52 240,68	3 111,90
TOTAL	45,30	1 814,33

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent antérieur de 4 628,11 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 0,60 €.

Excédent Fonctionnement :	45,30 €
Excédent Investissement :	1 814,33 €

Mme BRIFFARD : " Des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

13) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET CAMPING -
Dél.n°2022/046/DEL/7.1

I) *COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CAMPING*

M. BARBIER : " Je passe la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est présenté le Compte Administratif de l'exercice 2021 Camping (document joint à la convocation de la commission des finances) comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	36 400.00	23 327.04	0.00	0.00	13 072.96
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000.00	27 817.52	0.00	0.00	12 182.48
65	Autres charges de gestion courante	600.11	0.00	0.00	0.00	600.11
	Total des dépenses de gestion courante	77 000.11	51 144.56	0.00	0.00	25 855.55
67	Charges exceptionnelles	300.00	90.00	0.00	0.00	210.00
68	Dotations aux provisions (1)	800.00	708.00			92.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	78 100.11	51 942.56	0.00	0.00	26 157.55
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	298.89	298.12			0.77
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	298.89	298.12			0.77
	TOTAL	78 399.00	52 240.68	0.00	0.00	26 158.32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 000.00	1 272.88	0.00	0.00	-272.88
73	Impôts et taxes	38 500.40	37 012.50	0.00	0.00	1 487.90
75	Autres produits de gestion courante	38 898.00	14 000.00	0.00	0.00	24 898.00
	Total des recettes de gestion courante	78 398.40	52 285.38	0.00	0.00	26 113.02
	Total des recettes réelles de fonctionnement	78 398.40	52 285.38	0.00	0.00	26 113.02
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00	0.00			0.00
	TOTAL	78 398.40	52 285.38	0.00	0.00	26 113.02

M. GODEMAN : « Avez-vous des questions ? »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	2000	1424.4	0	575.6
23	Immobilisations en cours	2927	1687.5	0	1239.5
Total des dépenses d'équipement		4927	3111.9	0	1815.1
Total des dépenses financières		0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement		4927	3111.9	0	1815.1
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0	0		0
TOTAL		4927	3111.9	0	1815.1

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	298.89	298.12		0.77
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		298.89	298.12		0.77
TOTAL		298.89	298.12	0.00	0.77

M. GODEMAN : « Avez-vous des questions ? »

Monsieur le Maire sort de la salle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif.

M. DANJEAN : « Nous allons donc passer au vote de ce compte de gestion. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

Retour de Monsieur le Maire.

II) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET CAMPING

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 1 814.33€
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 45.30€

Mme BRIFFARD : Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

14) GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A SODINEUF HABITAT NORMAND POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS INDIVIDUELS - Dél.n°2022/047/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je passe la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Dans le cadre du programme de construction de 37 logements locatifs individuels à réaliser dans le secteur du Mont Vitôt, route de Mancheville, Sodineuf Habitat Normand sollicite le Conseil Municipal afin de garantir les emprunts permettant de financer cette opération.

En contrepartie de sa garantie, la commune se verra réserver, pour proposition d'attribution, un quota de logements du programme concerné. Le quota minimum réglementaire est de 20%.

Il est rappelé que la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. L'objectif de cette garantie est d'assurer la réalisation effective de l'opération y compris en cas de défaillance de l'organisme porteur du projet.

Le détail des prêts à garantir est le suivant :

	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS foncier	Booster
Durée du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	30 ans
Montant du prêt	651065 €	339 337 €	2 107 116 €	796 636 €	555 000
Proportion à garantir	100%	100%	100%	100%	100%

Ces montants de prêts sont prévisionnels et sont susceptibles d'évoluer au vu du projet définitif.

La garantie sera sollicitée après signature des contrats de prêts qui devront être obtenus au moment du démarrage des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- délibérer en vue d'apporter sa garantie, à hauteur de 100%, jusqu'au complet remboursement desdites lignes du prêt réaménagées et de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et de donner son accord de principe sur la garantie des emprunts nécessaires à la réalisation de ce projet (Annexe N°3),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie.

Mme BRIFFARD : « Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Oui Monsieur le Maire, vous demandez au Conseil Municipal de délibérer en vue d'apporter la garantie de la commune aux emprunts à souscrire par l'organisme HLM SODINEUF HABITAT pour la construction de 37 logements. Je pense qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas délibérer sur cette demande pour la bonne raison que SODINEUF ne nous indique pas le taux des intérêts et le montant des mensualités. Ce sont 2 conditions de validité de la caution, voire d'une condition de principe pour le moment. Cette caution va engager la commune pour une durée de 50 ans et pour un montant total de 4 450 000,00 euros. Quand SODINEUF vous fournira ces indications, Monsieur le Maire ces informations indispensables, vous pourrez lui demander également de nous présenter son bilan et ses comptes de l'année 2021. Merci Monsieur le Maire. »

M. BARBIER : « Je consulte les services. »

Mme BRIFFARD : « Ce n'est pas définitif. Là c'est l'accord de principe pour garantir l'emprunt. Puisque l'on disait bien tout à l'heure que c'était susceptible d'évoluer au vue du projet définitif. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est un accord de principe, je le comprends mais la société connaît le montant, le taux des intérêts. Elle connaît la mensualité, la mensualité prévisionnelle. »

Mme BRIFFARD : « Non parce que vous savez aussi que cela bouge très souvent et là, tant que ce n'est pas finalisé, je ne pense pas... pour l'instant nous donner quelque chose de définitif. »

M. GODEMAN : « On a le courrier de SODINEUF, Monsieur DUCHAUSSOY. C'est écrit : « la garantie SERA sollicitée après signature des contrats de prêt qui devront être obtenus au moment du démarrage des travaux. Donc je pense que vous avez raison mais au moment où on aura les prêts, effectivement, la ville normalement aura tous les éléments en notre possession. Aujourd'hui, c'est juste un avis. »

Mme BRIFFARD : « Et cela ne nous engage pas pour l'instant financièrement, ce n'est qu'une garantie. Nous, cela ne va pas augmenter notre emprunt. »

M. DUCHAUSSOY : « Tout à fait d'accord, bien sûr. On fera à ce moment là, oui. »

Mme BRIFFARD : « On passe au vote. Qui est contre ? 1 voix. Monsieur DUCHAUSSOY. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé par 28 voix. »

15) LABEL « VILLE PRUDENTE » : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE- Dél.n°2022/048/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur LLOPEZ. »

M. LLOPEZ : « Le label « Ville Prudente » a pour objet de mettre en avant les collectivités territoriales qui œuvrent de manière significative pour une diminution des risques liés à la circulation sur leur territoire, l'objectif étant la création d'un réseau de collectivité engagées dans la lutte contre l'insécurité routière.

La commune a adhéré en 2019 à ce label avec la mise en place notamment d'un plan d'action pour les Mobilités Actives, et donc nous vous demandons aujourd'hui, au bout de 3 ans la poursuite de l'adhésion qui est fixée à 650 euros et cette adhésion va s'accompagner d'une candidature pour obtenir la mention 2 cœurs. »

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n° 2019/156/DEL/7.10 du 6 juin 2019, la commune a adhéré pour trois ans à l'association de prévention routière dans le cadre du label « ville prudente ».

Le plan d'Actions pour les Mobilités actives de la ville devant permettre de poursuivre les objectifs de circulation apaisée en centre-ville et de faciliter les modes de déplacement doux, il est proposé de renouveler pour trois ans l'adhésion.

Le montant de l'adhésion étant fixé à 650 € pour l'année 2022, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser son renouvellement pour les années 2022,2023 et 2024.

« Avez-vous des questions ? »

Mme BOUQUET : « Juste une petite remarque, c'est vrai que ce projet avait été instigué sous notre mandature et nous avons été beaucoup critiqués sur certaines choses que nous avons mises en place et je vois que vous poursuivez donc on ne peut que s'en réjouir. »

M. LLOPEZ : « Ce n'est pas parce que nous ne partageons pas forcément les mêmes orientations que vous que nous n'allons pas poursuivre un projet pour la ville. »

Mme BOUQUET : « D'ailleurs ça me fait penser à quelque chose Monsieur GODEMAN, puisque vous me parliez du quartier de la gare, quand on prend la rue Jacques Anquetil, vous avez mis des..., vous ou enfin je ne sais pas... la Com de Com a mis en place des voies pour les vélos. Seulement quand les voitures sont garées, on ne peut plus passer à vélo sur les voies. Donc je ne sais pas comment il faut faire mais puisque vous m'avez posé la question du quartier de la gare, vous voyez que je le connais quand même. »

M. GODEMAN : « J'en suis ravi Madame BOUQUET et je n'en avais aucun doute, je vous ai juste posé une question et si vous l'avez mal pris, j'en suis désolé et je m'en excuse. En tout cas... »

Mme BOUQUET : « Ce n'est pas que je l'ai mal pris, je l'ai mal pris pour les habitants du quartier de la gare, pour eux. »

M. GODEMAN : « Alors là vous transformez bien, mais c'est bien, c'est bravo. C'est bravo, vous êtes bonne quand même. En tout cas pour répondre à votre question, vous savez comme moi ce qu'il faut faire quand il y a des gens qui sont garés sur les trottoirs, il suffit d'appeler soit la Police Municipale soit la Gendarmerie. Parce que vous imaginez bien que je ne vais pas pointer toute ma journée pour savoir s'il y a des gens qui sont mal garés ou pas, ni vous d'ailleurs qui êtes conseillère municipale. »

Mme BOUQUET : « Cela veut dire que, du coup, les gens ne peuvent pas se garer ? C'est vrai je me suis posée la question ; donc on ne se gare pas sur cette rue là ? »

M. GODEMAN : « Si, regardez ils peuvent se garer soit d'un côté, soit de l'autre. C'est prévu. »

Mme BRIFFARD : « Il n'y avait pas de stationnement parce que... »

Mme BOUQUET : « Oui justement parce que quand ils se garent ils sont à cheval sur le trottoir... »

M. GODEMAN : « En théorie, ils n'ont pas à se garer puisqu'ils rentrent chez... »

Mme BRIFFARD : « Ils ne doivent pas se garer, il y a des emplacements de l'autre côté. »

Mme BOUQUET : « D'accord, ok, c'était un peu le sens de ma question. Merci. »

M. BARBIER : « En fait au lieu d'appeler la Police ou la Gendarmerie, il suffit de passer en vélo à côté de la voiture. »

M. GODEMAN : « Oui mais ce n'est pas fait pour ça. »

M. LLOPEZ : « Et il y a aussi la possibilité pour les riverains de rentrer leur voiture dans leur garage ou dans leur allée. »

M. GODEMAN : « D'ailleurs à ce sujet, c'est très bien que vous en parliez, on a été voir tous les gens pour les prévenir avant de faire les travaux. »

M. LLOPEZ : « S'il n'y a pas d'autres précisions, on va passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. »

16) TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'EPMR DU THEATRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DSIL 2022- [Dél.n°2022/049/DEL/7.5](#)

M. BARBIER : « Je passe la parole à Madame INZANI. »

Mme INZANI : « Il est rappelé aux conseillers qu'il existe au théâtre un élévateur pour personnes à mobilité réduite installé en 2010. Depuis cette date, un contrat de maintenance permet la vérification annuelle de son fonctionnement.

L'élévateur connaissant des problèmes récurrents de fonctionnement depuis plusieurs années et devant être mis aux normes, des travaux sont prévus cette année pour un remplacement complet de l'appareil.

Ces installations pourraient être subventionnées par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 2 (bâtiments communaux et intercommunaux – mise aux normes et mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux) et au titre de la DSIL (projet de rénovation du patrimoine public historique et culturel.).

L'opération, d'un montant total H.T de 37 136,03 €, soit 39 178,51 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 37 136,03 € HT	Subvention (Etat-DSIL 2022) 20 à 30% : 7427,20 € à 11 140,80 €
	Part ville (70 à 80 %) : 25 995,2 € à 29 708,82 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

**17) TRAVAUX DE MISE EN VALEUR PAR LA LUMIERE DE LA CHAPELLE SAINT LAURENT :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DSIL 2022-[Dél.n°2022/050/DEL/7.5](#)**

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est rappelé aux élus que la Chapelle Saint-Laurent, bénite en 1876, fait partie du remarquable patrimoine historique de la commune mais ne fait toutefois l'objet d'aucun titre de protection.

Ses vocations cultuelles et culturelles se manifestent notamment à l'occasion des journées du patrimoine. Enfin, le site est un haut lieu de tourisme pour les promeneurs et d'inspiration pour les artistes.

La mise en lumière de l'édifice étant actuellement insuffisante et vieillissante, la municipalité ambitionne de l'améliorer pour en renforcer l'attractivité de nuit et mettre fin à sa vétusté, tout en réduisant la consommation d'énergie.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 4 (édifices cultuels) et au titre de la DSIL (projet de rénovation du patrimoine public historique et culturel).

L'opération, d'un montant total H.T de 39 245,70 €, soit 47 094,84 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 39 245,70 € HT	Subvention (Etat-DETR et DSIL 2022) 20 à 30% : 7849,14 € à 11 773,71 €
	Part ville (70 à 80 %) : 27471,99 € à 31 396,56 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? »

Mme BOUQUET : « C'est juste une remarque parce que vous m'y faites penser. La Chapelle du Collège n'est plus du tout allumée, ces temps ci. Je ne sais pas s'il y a un souci ou... »

M. GODEMAN : « Effectivement, il y a un problème on est en train de le gérer avec le CREM. D'ailleurs si on avait un petit peu de sous, ce serait sympa aussi d'éclairer avec de nouveaux éclairages aussi à la Chapelle. Ce sera peut-être pour l'année prochaine.

On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

18) MODERNISATION DES ECLAIRAGES ET DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU STADE FRANCHET : DEMANDES DE SUBVENTIONS [Dél.n°2022/051/DEL/7.5](#)

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : " Il est indiqué à l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide au titre de la DETR 2022, de la DSIL et de l'agence nationale du sport dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs, pour implanter un éclairage écologique et économique sur les terrains du stade Franchet.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique. Ces travaux s'inscrivent également dans les propositions du plan de relance gouvernementale au titre notamment du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) regroupant différents dispositifs de financement en appui des collectivités. En outre, il est prévu de répondre aux exigences normatives des différentes fédérations sportives, indispensables aux sports de compétition.

Le programme de modernisation vise à :

- Optimiser l'éclairage par le passage à l'installation LED permettant des économies d'énergie, de coûts et de durée de vie ;
- Être en sécurité et conformité en termes de normes sportives,
- Optimiser les nuances d'éclairage par l'installation d'un équipement à haute luminance, modulaire et programmable
- Accompagner la pratique sportive dans un souci de développement durable et de pleine utilisation des installations sportives à l'échelle du territoire

Ces installations pourraient être subventionnées par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 2 (bâtiments communaux et intercommunaux) et au titre de la DSIL 2022 (mise aux normes et sécurisation des équipements publics).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 346 907€ HT	Subvention (Etat-DSIL 2022) 20 à 30% : 69 381,4 € à 104 072,1 €
	Part ville (70 à 80 %) : 242 834,9 € à 277 525,6 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

19) TRAVAUX DE SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

- [Dél.n°2022/052/DEL/7.5](#)

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD.

Mme BRIFFARD : « Il est indiqué à l'assemblée que pour répondre aux exigences de sécurité concernant l'accès au gymnase municipal et à la cour de l'école, voire interdire les intrusions sur ce site pendant le temps scolaire et ne plus permettre l'entrée d'engins motorisés sur le City-parc, l'installation de clôtures est envisagée.

Il s'agirait d'installer un portail motorisé et autoporté côté rue de la République afin de rendre possible l'entrée des véhicules du personnel et des camions de livraison pour la cantine, d'y ajouter un portillon piétons bidirectionnel accessible aux PMR ainsi qu'une clôture treillis soudée sur le parking.

Ces installations pourraient être subventionnées par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 2 (bâtiments communaux et intercommunaux) et au titre de la DSIL (mise aux normes et sécurisation des équipements publics).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 15 050,40€ HT	Subvention (Etat-DSIL 2022) 20 à 30% : 3010 € à 4515,12 €
	Part ville (70 à 80 %) : 10 535,28 € à 12 040,32 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre... »

Mme BOUQUET : « Juste une précision, cela veut dire que pendant le temps scolaire cela sera complètement fermé ? L'accès au city-park sera fermé du coup ? Je n'ai pas bien compris. »

Mme BRIFFARD : « Comment ? Oui parce qu'il est déjà fermé pendant le temps scolaire le city-park il n'est réservé pendant le temps scolaire qu'aux scolaires mais là il y avait eu des périodes où il y avait un petit peu de... »

Mme BOUQUET : « Parce que le portail actuel n'était pas assez... il y en avait un, déjà ? »

Mme BRIFFARD : « Oui mais il y a les clôtures, il y a les grilles aussi qui sont provisoires. Du côté du club house, du hand... »

Mme BOUQUET : « Ah oui ! D'accord. »

Mme BRIFFARD : « Et donc ça, ça se bouge facilement. »

Mme BOUQUET : « Ok, ça marche. Merci. »

Mme BRIFFARD : « D'accord ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

**20) TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS ROUTE DE MERS : DEMANDES DE SUBVENTION-
Dél.n°2022/053/DEL/7.5**

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est indiqué aux conseillers municipaux que les services techniques envisagent d'effectuer la réfection des trottoirs sur la route de Mers.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 6 (voirie communale).

L'opération, d'un montant total H.T de 56 637 €, soit 67 964,40 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 56 637 € HT	Subvention (Etat-DETR 2022) 20 à 30% : 11 327,4 € à 16 991,1 €
	Part ville (70 à 80 %) : 39 645,9 € à 45 309,6 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

21) TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE RUE LAVOISIER : DEMANDES DE SUBVENTION-
Dél.n°2022/054/DEL/7.5

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est indiqué aux conseillers municipaux que la municipalité envisage d'effectuer des travaux de réfection de voirie Rue Lavoisier entre le giratoire des pompiers et la route de Mers.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 6 (voirie communale).

L'opération, d'un montant total H.T de 34 393,50 €, soit 41 272,20 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant</u> de <u>l'opération</u> 34 393,50 € HT	Subvention (Etat-DETR 2022) 20 à 30% : 6 878,7 € à 10 318,05 €
	Part ville (70 à 80 %) : 24 075,45 € à 27 514,8 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? Monsieur ADAM ? »

M. ADAM : « Ce n'est pas une question, plutôt une remarque. Est-ce que sur les trottoirs que l'on va refaire seront autorisés à stationner, comme je le vois par moment en ville, c'est des tracteurs routiers qui sont stationnés sur des trottoirs. Est-ce que ces trottoirs là sont adaptés pour recevoir des véhicules de ce poids ? »

M. GODEMAN : « Pas du tout, alors vous avez raison, il y a des véhicules, des poids lourds, des « semi » qui se garent. En théorie, ils n'ont pas le droit donc même remarque que tout à l'heure, malheureusement. A part appeler la Gendarmerie ou la Police Municipale... »

M. ADAM : « Pas dans le cadre d'un fonctionnement, c'est surtout dans le cadre d'un stationnement de 12 heures ou de 24 heures, enfin des week-ends, quoi. »

M. GODEMAN : « Non, non mais alors nous, on a eu des gens qui sont venus en mairie. On a eu l'accord ; si je me trompe, Monsieur BARBIER vous me coupez, on a eu l'accord de SELHA (anciennement ALCATEL) d'aller se garer sur le parking d'ALCATEL le week-end. J'avoue que ce n'est pas fait souvent parce que, comme vous, je vois des véhicules garés, y compris route du Tréport. Malheureusement je ne sais pas quoi vous répondre, les gens prennent le droit de le faire, ils n'ont pas le droit. Je n'ai pas de solutions. »

M. ADAM : « Le problème c'est que derrière dans le cadre d'une... on défonce les trottoirs avec les conditions météo et en fait c'est la collectivité qui paie. »

M. GODEMAN : « Exactement. Dans les trottoirs route de Mers, il n'y a pas seulement qu'un revêtement qui va être fait, il y a un aménagement qui va être fait aussi. Il y a les zones de stationnement qui vont être réétudiées ; il y a des zones de plantation qui vont être réétudiées aussi. Il y a un travail qui est fait par les services qui est consultable aux services techniques quand vous voulez. Mais effectivement, ce n'est pas fait pour garer des poids lourds ou des tracteurs.

On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

22) TRAVAUX DE REFECTION DU CARREFOUR BERGONIE/BRANLY: DEMANDES DE SUBVENTION- [Dél.n°2022/055/DEL/7.5](#)

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est indiqué aux conseillers municipaux que la municipalité envisage d'effectuer des travaux de réfection de chaussée rue Edouard Branly, à l'intersection des rues Bergonié et Lavoisier par le remplacement du tapis d'enrobé et la pose d'un îlot central.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 6 (voirie communale).

L'opération, d'un montant total H.T de 24 433 €, soit 29 319,6 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 24 433 € HT	Subvention (Etat-DETR 2022) 20 à 30% : 4886,6 € à 7329,9 €
	Part ville (70 à 80 %) : 17 103,1 € à 19546,4 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

23) TRAVAUX DE CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT ROUTE DE LA CROIX : DEMANDES DE SUBVENTIONS- Dél.n°2022/056/DEL/7.5

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est indiqué aux conseillers municipaux que les services techniques envisagent d'entreprendre des travaux de création de places de stationnement route de la croix.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 6 (voirie communale).

L'opération, d'un montant total H.T de 12 459.70 €, soit 14 951.64 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 12 459.70 € HT	Subvention (Etat-DETR 2022) 20 à 30% : 2 491.94 € à 3 737.91 €
	Part ville (70 à 80 %) : 8 721.79€ à 9 967.76 €

-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

24) TRAVAUX DE SECURISATION DES VEHICULES EN STATIONNEMENT RUE BRANLY : DEMANDES DE SUBVENTIONS- Dél.n°2022/057/DEL/7.5

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Il est indiqué aux conseillers municipaux que les services techniques envisagent d'entreprendre des travaux de sécurisation des véhicules en stationnement rue Edouard Branly. L'opération consistera à poser des îlots en amont et en aval des véhicules. Les îlots seront disposés de part et d'autre de la chaussée afin de créer des chicanes pour réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 6 (voirie communale).

L'opération, d'un montant total H.T de 22 568 €, soit 27 081,60 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 22 568 € HT	Subvention (Etat-DETR 2022) 20 à 30% : 4 513,6 € à 6770,4 €
	Part ville (70 à 80 %) : 15 797,6 € à 18 054,4 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

**25) TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTEME ANTI-INTRUSION DU MUSEE LOUIS-PHILIPPE :
DEMANDES DE SUBVENTIONS- [Dél.n°2022/057A/DEL/7.5](#)**

M. BARBIER : « Le Musée Louis-Philippe dispose d'un système anti-intrusion. Ce système a vieilli et une modernisation des systèmes de sûreté est indispensable, ce système doit aussi être étendu à de nouveaux espaces.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le Musée Louis-Philippe se situe au sein du château d'Eu. Ce dernier accueille à la fois l'hôtel de ville et le Musée. Le Musée abrite majoritairement des collections d'arts décoratifs ayant trait à l'histoire du château sur une surface d'un peu plus de 2000 m2 comprenant un parcours de visite, des lieux d'expositions temporaires, des réserves et des locaux administratifs.

La protection comprend aujourd'hui un volet intrusion et une détection volumétrique soit près de 200 détecteurs reliés à un pupitre d'exploitation.

Ce système est aujourd'hui ancien. Des éléments datent du milieu des années 1990 avec des améliorations apportées au début des années 2000. Des travaux concernant la modernisation des systèmes de sûreté (détection intrusion) et l'extension à de nouveaux

espaces sont donc nécessaires pour permettre de maintenir un outil de supervision et de surveillance du site.

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2022 dans la catégorie 2 (bâtiments communaux).

L'opération, d'un montant total H.T de 40 192.85 €, soit 48 231.42 € TTC peut être subventionnée.

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil Municipal,

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 40 192.85 € HT	Subvention (Etat-DETR 2022) 20 à 30% : 8 038.57 € à 12 057.86 €
	Part ville (70 à 80 %) : 28 135.00 € à 32 154.28 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

« Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

26) QUESTIONS DIVERSES

M. BARBIER : « Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Monsieur ADAM ? »

M. ADAM : « Ce n'est pas une question, c'est plus pour revenir sur un fait dans le courant du mois de décembre. Notamment sur les animations dans la ville. Le dimanche juste avant Noël donc 6 jours avant Noël, aucune animation. On se pose la question, où est la municipalité ou notamment où est aussi l'union des commerçants ? L'union des commerçants n'est-ce pas qu'un nom ou est-ce une désunion ou une dés-union, en 2 mots voire une démission. Ce jour là, je dirai que l'on n'a même pas vu un Père Noël au coin d'une rue, ce qui est dommage ; surtout à 6 jours avant Noël.

On se pose aussi la question de savoir un petit peu pourquoi le commerce à Eu n'est peut-être pas aussi florissant qu'il ne l'est. Ce jour-là, je dirais que l'on peut féliciter l'ensemble, les commerçants qui étaient ouverts, c'est tout à leur honneur. On avait assez de ses 10 doigts, de ses 2 mains, pour compter le nombre de commerçants ouverts. Je les félicite et c'est tout à leur honneur.

Les grandes surfaces ce jour là ne s'y sont pas trompées car pour appeler le chaland ils ont su organiser des promotions, des tombolas, des opérations commerciales.

Alors il est vrai que pour rattraper le coup, à ce moment là, on a vu apparaître des boules de Noël, à trouver dans toute la ville contre un bon d'achat. Je dirais aussi que c'est un petit peu une réponse, quand tout à l'heure je vous disais, « dés-union » commerciale, c'est-à-dire pour répondre aussi aux commerçants du bas de la ville qui avaient fait quelque chose.

La municipalité a organisé donc une opération précipitamment, certes, innovante, par contre, vous ne favorisez que les eudois dans le cadre de la recherche de ces boules. Les autres clients des autres communes se sont vus écartés un petit peu de cette animation. Notamment nous avons eu des retours d'habitants de Millebosc, d'Allenay ou de Longroy, etc... Hors c'est bien avec les alentours de la ville que l'on trouve aussi les principaux clients du commerce eudois. Je sais qu'il est bien difficile de faire vivre une union des commerçants ; celle-ci repose souvent sur un noyau dur de 3 à 4 personnes qui sont très engagées mais moi je connais très bien cette situation pour avoir été pendant 13 ans membre d'une union des commerçants et pendant 5 ans président d'une telle association.

Et c'est pour cela qu'il faut que la municipalité soit aussi force de propositions et de soutien pour l'ensemble des commerçants. Sachez que si l'on sème avec ardeur, on récoltera de nouveaux clients et on aura une union des commerçants beaucoup plus dynamique.

Autre chose aussi, ce lundi 7 février par exemple, impossible d'acheter une baguette de pain à Eu. 6 boulangers, 6 boulangers fermés. Certes il est important que nos commerçants et leurs salariés puissent prendre des congés, certes il n'est pas de la compétence non plus de la municipalité de décider des dates de vacances des commerçants mais Madame l'adjointe en charge du commerce aurait peut-être pu tenter une médiation afin que nos congénères en particulier les personnes les plus âgées qui n'ont pas eu les moyens de se déplacer en voiture, aient au moins du pain frais ce lundi matin.

Ces clients là, les clients qui avaient besoin de pain, qu'est-ce qu'ils ont fait, ils sont allés sur les grandes surfaces et notamment peut-être pour prendre en même temps de mauvaises habitudes vis-à-vis du commerce eudois et délaissier ainsi à terme nos commerçants boulangers.

C'est un danger, c'est de cette façon que l'on fait la promotion de la baguette à 0.29 €.

Nous pensons que nous pouvons compter sur vous Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints compte tenu des communications que vous faites à grand renfort de publications sur les réseaux sociaux ; à moins que ce ne soit que de la communication. Et comme vous disiez dans la conclusion de la présentation du Compte Administratif, vous voulez améliorer les conditions de vie de nos concitoyens alors à ce niveau là, il y a peut-être, sans vouloir intervenir, il y a peut-être à voir qu'il y ait au moins, 1 boulanger d'ouvert le lundi. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que ça arrive à Eu. »

M. BARBIER : « Juste... je vais laisser Madame DUJEANCOURT parce que c'est son domaine mais sachez que nous, on... effectivement il y a 2 points.... je réfléchis, j'ai pris des notes sur toutes vos interventions. L'union des commerçants c'est une association et nous on est une

ville et on n'a pas à intervenir sur la gestion d'une association. C'est quand même ce que je dis. Après je vais laisser Madame DUJEANCOURT répondre sur tous les points. Par rapport aux boules de Noël, on a trouvé ça vraiment sympa, enfin voilà... je pense que cela a été innovant... »

Mme DUJEANCOURT : « Et puis surtout cela n'a pas été fait à la hâte ; cela a commencé juste après le marché de Noël, c'était prévu. »

M. ADAM : « C'était innovant, oui. »

Mme DUJEANCOURT : « Donc cela n'a pas été fait à la hâte et en plus cela n'a pas été... je ne vois pas pourquoi vous dites que c'était réservé aux eudois. Ce n'était absolument pas réservé aux eudois, tout le monde pouvait participer. »

M. ADAM : « C'est vrai. »

Mme DUJEANCOURT : « Il y avait un règlement, je peux vous le faire passer. Ce n'était absolument pas réservé aux eudois. »

M. ADAM : « Non, mais dans la façon de... je dirais... les eudois étaient plus favorisés à trouver cette boule que celui qui habite à St Rémy, voilà.

Mme DUJEANCOURT : « Oui et ceux qui travaillaient étaient moins favorisés, on a essayé de les mettre tout au long de la journée, de les mettre le soir. Ça c'est vraiment des critiques pour critiquer. »

M. BARBIER : « Juste par rapport, quand même, vous dites que c'est la majorité des eudois qui ont gagné ces bons d'achat ; c'est un peu logique puisque l'on est quand même la Ville d'Eu, quoi. Voilà, c'est tout. Madame DUJEANCOURT, sur les autres points je vous laisse répondre ... »

Mme BRIFFARD : « C'était quand même pour favoriser le commerce eudois parce que les bons étaient à utiliser chez les commerçants. »

M. ADAM : « Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce principe là. Le problème c'est que le client qui vient du Canton d'Eu, qui vient faire ses courses à la Ville d'Eu, n'était pas favorisé, par rapport à une opération commerciale classique, voilà. La preuve en est, si je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait « dés-union » de commerçants, c'est que sur le bas de la ville, ils ont organisé quelque chose qui était ouvert à l'ensemble des clients qui fréquentaient leur établissement. »

Mme DUJEANCOURT : « Alors moi ce n'était pas spécialement une animation commerciale, c'était une animation pour animer la ville en général. Je ne suis plus dans l'union des commerçants depuis 2-3 ans et voilà. Après l'association est..., effectivement, il va falloir... »

Mme BRIFFARD : « Elle a été faite avec l'union commerciale... »

Mme DUJEANCOURT : « Elle a été financée par l'union des commerçants. »

Mme BRIFFARD : « Oui, quand même. »

Mme DUJEANCOURT : « Et cela n'a pas du tout été en réaction à un autre jeu qu'à fait le bas de la ville, ce n'est absolument pas ça du tout. Je crois que l'on a même commencé avant, si je ne me trompe pas. Le jeu des boules, en tout cas, il était prévu depuis le mois de novembre, donc, dire que cela a été fait pour pallier à quelque chose, ce n'est pas vrai. Vous n'avez qu'à, enfin, voilà. J'ai travaillé quand même depuis longtemps sur ce point. »

M. ADAM : « Non, non, je ne reviens pas sur le fait que vous dites que cela a été décidé auparavant, moi ce que je retiens c'est qu'au niveau de l'union des commerçants (alors c'est vrai que ce n'est pas le moment de le traiter mais à la rigueur, on accorde quand même des subventions au niveau de l'association) on n'a pas lieu d'intervenir. On accorde quand même des subventions à cette union, je pense qu'à la rigueur il serait de bon ton, au moins si on veut que la Ville d'Eu soit une ville qui attire, il faudrait peut-être aussi qu'il y ait des tenants et des aboutissants pour cette union de commerçants. »

Mme DUJEANCOURT : « Et là je suis entièrement d'accord. »

Mme BRIFFARD : « Ils participaient financièrement ! Donc on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas participé. Donc il y a un retour sur investissement. »

M. GODEMAN : « Moi j'ai 2 choses à dire, alors pour le Père Noël c'est faux parce que je me suis trimballé avec le Père Noël tout le dimanche après-midi. J'étais seul, d'accord... »

M. ADAM : « J'étais à 16h30 Place Guillaume le Conquérant, il n'y avait rien. Je suis remonté rue Paul Bignon... »

M. GODEMAN : « Alors... »

M. ADAM : « Je n'ai rien vu... »

M. GODEMAN : « Monsieur ADAM, j'ai des photos, j'ai des vidéos... »

M. ADAM : « J'étais avec mes 2 petits-enfants ou alors il était planqué... »

M. GODEMAN : « Monsieur ADAM j'ai des photos et des vidéos et je peux vous dire que cela m'a bien barbé de le faire ; donc je m'en souviens. Parce que moi faire le lutin le dimanche après-midi avec le Père Noël même si c'est pour faire plaisir aux enfants je pense que ce n'est pas à un adjoint de faire ça ; c'est aussi comme vous le dites, à juste raison, à l'union des commerçants et tous les commerçants en général de s'engager un peu plus. Ça c'était le premier truc.

Et le 2^{ème} truc je voudrais revenir sur..., parce qu'il y a quelque chose qui me tracasse et qui me taquine profondément. Je reviens sur ce que Monsieur ACCARD a dit au dernier Conseil

Municipal et je le rejoins pour une fois, il disait que : « le commerce eudois marchait très bien ; grâce à lui, quand on était élu. » Alors ce n'est pas faux..., grâce à lui, j'ai un doute, mais ce n'est pas faux. Depuis ce temps là il y a encore quelques nouveaux commerçants qui se sont ouverts, vous le savez comme moi. Il y en a à peu près une dizaine qui ont ouverts en plus depuis 2 ans. Alors ce n'est pas forcément grâce à nous non plus, on ne va pas se jeter des fleurs qui n'existent pas.

Par contre aujourd'hui, je vous mets au défi de trouver un pas de porte dans la ville d'Eu de disponible. Pour le coup, je suis bien placé pour en parler, il n'y en a pas. Aujourd'hui...»

Mme DUJEANCOURT : « En location. »

M. GODEMAN : « En location et même en achat, d'ailleurs. Et aujourd'hui quand on me dit que le commerce eudois ne fonctionne pas, j'en ai marre de l'entendre parce que c'est faux. Aujourd'hui je n'ai pas beaucoup de commerçants à la ville d'Eu qui se plaignent et j'espère que Monsieur ACCARD va me soutenir là-dessus. Il est commerçant aussi, comme moi, comme Madame DUJEANCOURT, aussi. Donc, il n'y a pas beaucoup de commerçants qui se plaignent, les commerces ouvrent, les gens cherchent, ne trouvent pas de pas de porte. Donc arrêtez de crier sur tous les toits que le commerce eudois ne fonctionne pas parce que c'est faux. C'est faux, aujourd'hui, le commerce eudois est dans son essor, sur les 3 villes sœurs, sur la collectivité, c'est le seul endroit où il y a autant de commerces de tout genre. Des commerces de bouche, des commerces de vêtements, décors, de tout ce que vous voulez donc le commerce eudois fonctionne et moi qui connaît pas mal de commerçants, il n'y en a pas beaucoup qui se plaignent.

Donc à force de dire cela ne marche pas, cela ne marche pas, je pense que l'on crée une tension et un climat qui n'est pas en adéquation. Maintenant pour revenir sur l'union des commerçants, je suis entièrement d'accord avec tout ce que vous avez dit, mais c'est un autre sujet, qui malheureusement ne nous concerne pas aujourd'hui. »

Mme BOUQUET : « Je ne crois pas que l'on ait dit que le commerce eudois ne marchait pas. En tout cas si c'est notre groupe que vous visez, je ne crois pas et on le soutient. Moi je peux vous le dire. »

M. GODEMAN : « Et bien, j'en suis très ravi, Madame...2 fois que je suis ravi d'être avec vous ce soir. On va finir par manger en tête à tête. »

M. BARBIER : « Je crois qu'un des baromètres par rapport aux commerces c'est la difficulté des fois de stationner dans notre ville. On a mis en place les places « 20 minutes » ça marche pas mal, pas partout mais voilà. Il y a des rebelles mais on essaie de les raisonner. En tout cas, je pense que tout ça c'est vraiment un baromètre intéressant, le nombre de voitures qui se garent dans cette ville. Après le boulanger, moi je ne sais pas... »

Mme DUJEANCOURT : « Alors les boulangers... »

M. BARBIER : « Je comprends bien que les personnes âgées aiment bien leur pain frais, etc... mais bon là ils peuvent peut-être faire griller le pain... »

M. ADAM : Il n'y a pas que les personnes âgées, je dirai qu'aujourd'hui avec... si vous regardez les boulangers font de plus en plus de sandwiches pour le midi parce que voilà et ce jour là personne d'ouvert, quoi ; c'est tout. »

Mme DUJEANCOURT : « Alors je vais vous dire quelque chose, cela va recommencer mardi prochain parce que vous dites que je ne m'en occupe pas mais si. Donc cela va recommencer mardi prochain et justement on essaie, on est en train d'essayer de faire qu'ils s'entendent bien mais je peux vous promettre que c'est difficile de trouver des créneaux pour qu'ils soient... malheureusement, je suis bien au courant du problème et je vous dis cela va recommencer mardi prochain et on a essayé de voir mais le boulanger eudois, enfin tous les boulangers ne peuvent pas ouvrir 7 jours sur 7. Vous savez qu'il faut obligatoirement un jour de fermeture. C'est un problème mais justement on est en train d'essayer de voir à ce qu'ils essaient de s'entendre. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas. »

M. ADAM : « Dans mon propos, ce n'était pas du tout pour taper sur les commerçants voir les boulangers, loin de là mais il existe... »

Mme DUJEANCOURT : « Pour moi j'ai bien compris... »

M. ADAM : « Des solutions de remplacement, notamment certaines professions s'organisent pour faire appel à des remplaçants et ils prennent leur congé quand ils... et voilà. Et cela existe dans la boulangerie. Donc le fait de dire on ne peut pas... »

Mme DUJEANCOURT : « Mais je ne peux pas les forcer, je ne peux pas les forcer, j'essaie...»

M. ADAM : « Le problème derrière, il ne faudra pas dire, attention, les clients nous désertent et s'en vont sur les grandes surfaces. Il ne faut pas non plus donner le bâton pour se faire taper dessus. »

M. GODEMAN : « Est-ce que nous, politiquement, on peut faire quelque chose pour forcer des gens à ouvrir ? Si cela serait le cas, ce serait cool, quoi. Mais donnez nous la solution, Monsieur ADAM. »

M. ADAM : « Je fais remonter une information que la population a vécue lundi. Je sais bien que vous n'avez pas, je vous ai bien dit tout à l'heure que, dans mes propos, que la municipalité n'était pas concernée, enfin, ne pouvait pas donner les dates de congés, mais on peut peut-être à la rigueur via l'union des commerçants si je peux dire puisqu'on les finance par le biais de subvention ; leur faire remarquer qu'au niveau de leurs adhérents ou du moins de futurs adhérents parce que je ne sais pas s'ils sont adhérents ou pas, qu'à la rigueur il y a peut-être ce problème là à solutionner. Voilà, c'est tout. »

M. BARBIER : « On clôt le sujet ? Donc attention le 15 février, prévoyez. Votre pain, achetez le, le 14. Autre question ? »

Mme CHAVES : « Oui, je ne vais pas vous parler ce soir d'animations dans la ville, de tracts, du Père Noël. Il y a ceux qui ne font rien, qui ne se font pas critiquer ; Madame DUJEANCOURT, rassurez-vous, vous avez tout mon soutien. Je sais comment vous travaillez au commerce. Je profite de ce soir pour rappeler des faits concrets qui n'ont pas été évoqués pendant le conseil. J'en profite pour remercier et exprimer toute ma gratitude en tant que parent d'élève ; l'action menée conjointement et avec force conviction par Monsieur le Maire et Monsieur LLOPEZ, Monsieur THUAULT également et d'autres parents d'élèves. En effet nous avons commencé l'année avec une bien mauvaise nouvelle :

- le 3 janvier 2022 Monsieur SEVEL, inspecteur de circonscription, fait part lors d'une réunion en mairie demandée en décembre de l'intention du rectorat de fermer une classe sur l'élémentaire Brocéliande. Le motif ? C'est toujours les mêmes : moins de 20 élèves, les chiffres à l'appui pour démontrer que la moyenne des élèves en classe ne serait pas supérieure à celui du Département, bla bla bla, bla bla bla. Immédiatement sans attendre, Monsieur le Maire, Monsieur LLOPEZ et Monsieur THUAULT argumentent contre cette décision avec notamment l'argument du T.E.R. (Territoires Éducatifs Ruraux). Le lendemain, une concertation avec les enseignants est organisée.
- Le 5 janvier 2022 un courrier est adressé au DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour demander une audience. Ensuite le 5 janvier... »

Départ de Madame BOUQUET à 21h02.

Mme CHAVES : « Justement cela la concernait, donc... »

Mme BOUQUET : « C'était prévu... »

Mme CHAVES : « D'accord, c'est marrant. Alors le 5 janvier courrier adressé au DASEN pour une audience (excusez-moi, cela me fait rire) ; courriers, SMS envoyés aux élus départementaux, sénatrices, députés JUMEL et LANGLOIS appartenant à la commission départementale de l'Éducation Nationale.

- Le 6 janvier 2022 : un courrier est adressé aux représentants de parents d'élèves pour les avertir (pour une dictature, je pense que l'on a été transparent) ; réunion prévue le 13 janvier 2022.
- Le 8 janvier 2022 : réponse positive des représentants de parents d'élèves pour se réunir ; une délégation sera présente.
- Ensuite le 11 janvier 2022, courrier adressé à Monsieur Éric FARDET qui nous avait rencontrés le 26 novembre 2021 pour faire un point sur le T.E.R., le dispositif et nous féliciter sur l'implication de la commune. Il est averti de la situation illogique pour nous et on compte sur son soutien.
- 13 janvier 2022, nous avons récupéré les chiffres et les évaluations nationales, nous avons travaillé conjointement avec Monsieur THUAULT, directeur de l'école Brocéliande puis des rendez-vous se succèdent avec les parents, tous unanimes pour protester. Ils nous remercient également pour être tenus au courant, nous participons

à la délégation avec une argumentation. Un courrier de protestation est aussi adressé de la part de Monsieur JUMEL au DASEN.

- Le 14 janvier 2022 un mail au Conseil Municipal... »

Mme VANDENBERGHE : Inaudible.

Mme CHAVES : « Si cela vous ennuie l'école, c'est quand même une question importante Madame VANDENBERGHE. Il ne s'agit pas de la fermeture d'un institut de beauté ou je ne sais quoi.

Ensuite un mail a été adressé pour avertir de la situation. L'intervention au rectorat DASEN, la prise de parole par Monsieur BARBIER et 2 parents d'élèves devant Monsieur DECOOL, adjoint DASEN, Monsieur FREULET, l'adjoint DASEN et Monsieur SEVEL.

Et là, bonne nouvelle ! Une décision a été prise de suspendre provisoirement la fermeture et de se revoir en juin.

- Donc au mois de janvier, le 20 janvier – le 19 un mail aux délégués de parents d'élèves pour l'annonce positive ; mail au Conseil Municipal pour lui annoncer la bonne nouvelle.

Remerciements des délégués de parents d'élèves et nous apprenons par la suite,

- le 2 février 2022 la suppression serait rejetée. Voilà, ça c'est ce que nous avons fait de notre mois de janvier, en résumé.

Pendant que certains s'enlisent dans une opposition binaire et stérile, comptent les points ; brassent du vent, s'improvisent expert-comptable ou dénigrent notre équipe et les compétences de chacun... alors vous disiez tout à l'heure (elle est partie, elle a senti le vent tourner sûrement). Alors vous disiez tout à l'heure Madame BOUQUET (je continue, excusez-moi)... »

M. ACCARD : « Cela pourrait s'arrêter parce que c'est un monologue. »

M. BARBIER : « S'il vous plaît, Monsieur ACCARD... »

Mme CHAVES : « Vous préoccuper... »

M. BARBIER : « Vous êtes dictatorial, là... »

Mme CHAVES : « Oui je continue, merci. Vous disiez tout à l'heure Madame BOUQUET (qui s'est échappée juste avant que je lui pose la question) vous préoccuper des eudois. Vous qui aimez faire à chaque conseil la leçon. Et bien à moi de vous la donner, la politique c'est quelque chose de sérieux et une question « Agir pour EuX » vous qui êtes dans l'action, que faisiez vous au mois de janvier ? Que faisiez-vous au mois de janvier ? « Eu dynamite », « Eu dynamique » pardon, pareil vous qui représentez le dynamisme, où étiez-vous ? Question ! Où étiez-vous ? »

M. ACCARD : « Vous voulez en venir où, là ? On ne comprends rien à ce que vous racontez. »

M. BARBIER : « En fait vous ne comprenez rien mais je crois qu'elle veut en venir à un point qui nous a étonnés, c'est que l'on a informé le Conseil Municipal et on n'a eu aucun soutien

de nos oppositions, de quelle que soit l'opposition. Je ne sais pas mais quand on se bat pour une ville, il me semble que l'on doit se battre quel que soit sa place dans un Conseil Municipal. Et donc l'opposition doit être avec la majorité, en l'occurrence. Donc on est super étonné de ce silence complet de nos oppositions, c'est tout. C'est tout ce que j'avais à dire. »

M. ACCARD : « Pourquoi vous ne nous avez pas posé la question, tout simplement ? De participer ? »

M. BARBIER : « Attendez.... J'ai toute la chronologie de ce que l'on a fait, vous avez été mis au courant très rapidement en tant que conseiller municipal. Donc après je ne vais pas non plus vous prendre par la main et vous emmener à l'école... »

M. ACCARD : « Avec toute la communication que vous faites, on ne peut pas tout lire et tout trier, ce n'est pas possible. »

M. BARBIER : « Vous êtes formidable, Monsieur ACCARD. »

M. GODEMAN : « D'ailleurs tant que l'on est dans les questions diverses, il y a beaucoup de choses qui m'ont chagriné ce soir, en fait. Tout à l'heure Monsieur ACCARD, vous disiez « la communication, vous avez fait des effets d'annonces, des choses extraordinaires sur Facebook » ; je voudrais bien savoir ce que l'on a annoncé sur Facebook en choses extraordinaires. En fait je cherche depuis tout à l'heure, vous avez vu et Madame CHAVES était un peu longue, il faut l'avouer d'accord ? Je ne vois pas ce que l'on a annoncé d'extraordinaire en projet et tout ? Vous pouvez m'éclairer un peu ? Vous l'avez dit, tout à l'heure. »

M. BARBIER : « Ce que l'on voulait dire, c'est que l'on peut agir ensemble, intelligemment pour sauver des choses et que tout n'est jamais perdu en avance. Et que l'on continuera encore et encore à se battre pour les eudoises et les eudois. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, qui ne dit mot consent. Moi je soutiens totalement votre initiative que vous avez prise au mois de janvier. On a bien reçu votre mail, toute la procédure on l'a bien reçu. »

M. BARBIER : « D'accord, dans ce cas là... »

M. DUCHAUSSOY : « Et je vous encourage aussi. »

M. BARBIER : « Un petit mot « allez-y, continuez à vous battre » cela peut être sympa aussi. D'autres questions ? »

M. DENEUFVE : « En haut de la rue de Verdun, côté Place Guillaume le Conquérant, il existait un passage piéton entre le magasin « Chaussures Robert » et le restaurant « Tango ». Est-ce qu'il est prévu de le retracer ? Il y a des administrés qui le demandent. »

M. BARBIER : « Ce n'était pas vraiment un passage piéton... »

M. LLOPEZ : « Ce n'était pas vraiment un passage piéton, officiel. »

M. DENEUFVE : « Peut-être qu'il n'était pas aux normes mais il peut être fait aux normes maintenant. »

M. LLOPEZ : « D'accord mais le fait de l'avoir tracé sans vraiment rentrer dans les normes, il est compliqué pour nous de le remettre sans respecter les normes. Donc il faut que cela fasse l'objet d'une étude. »

M. DENEUFVE : « Vous le remettez avec les normes. »

M. LLOPEZ : « Pardon ? »

M. DENEUFVE : « vous le remettez avec les normes. »

M. LLOPEZ : « Placer un passage piéton non officiel, cela ne se fait pas comme ça. Il y a des choses à respecter, donc il faut monter un dossier. »

M. GODEMAN : « Monsieur DENEUFVE, je pense que vous êtes bien placé pour savoir que là-haut, c'est compliqué. A l'époque vous avez fait quelque chose qui n'était pas critiquable d'ailleurs sauf, qu'effectivement ce n'était pas fait dans les règles de l'art et justement, on a eu des remarques, là-dessus. Je suis d'accord qu'il faut faire quelque chose ; aujourd'hui on a demandé des conseils surtout aux personnes compétentes. On attend une réponse et dès que l'on a une réponse, voilà. »

M. DENEUFVE : « D'accord. »

M. GODEMAN : « Mais tel que c'était fait à l'époque on ne pouvait pas le refaire. »

M. DENEUFVE : « Non, non mais ok. »

M. GODEMAN : « Et refaire quelque chose, si je peux me permettre, à l'arrache, c'est compliqué parce que vous savez très bien si c'est pour créer, résoudre un problème pour un créer un autre, c'est compliqué. Par contre, effectivement avec les services on a fait des demandes à des gens compétents. Ils vont nous faire une proposition, dès qu'on a la proposition, forcément qu'on en parlera d'une aux commerçants et encore plus à vous. »

M. DENEUFVE : « D'accord. »

M. BARBIER : « D'autres questions ? Monsieur ADAM ? »

M. ADAM : « Éventuellement une petite dernière, dans le cadre des élections présidentielles, Monsieur le Maire peut-on savoir pour quel candidat allez-vous apporter votre signature ? »

M. BARBIER : « J'ai cru que vous alliez me demander pour qui j'allais voter. »

M. ADAM : « Non, je ne me permettrai pas. »

M. BARBIER : « Pour l'instant je ne l'ai pas encore dit mais vous le saurez quand je vais signer parce que je ne l'ai pas encore fait. J'hésite encore. Vous avez quand même des petits doutes, j'imagine. »

M. ADAM : « Pour le Président sortant, peut-être ? »

M. BARBIER : « De toute façon ce sera rendu public dès que j'aurai signé le papier, je le rendrai public et sinon vous pouvez regarder sur le site du Conseil Constitutionnel, c'est mis à jour régulièrement. Mais je le dirai avant que cela ne paraisse. Et ce n'est pas très intéressant. Des questions ? Non ? »

M. GODEMAN : « C'est dommage que l'on n'a pas le droit de dire tous pour qui on vote ou pour qui... Ce serait super sympa, on passerait de belles soirées... »

M. BARBIER : « Non mais on arrête là, du coup, stop. Bonne soirée à vous à la prochaine. Je pense qu'il y a déjà une date. Vous les avez déjà eu par mail. Excusez-moi, je fais de la sur-information, cela ne va pas du tout. »

Mme BRIFFARD : « Le 10 mars 2022. »

M. BARBIER : « Le 10 mars 2022. Bonne soirée. »

Séance levée à 21h12.
